

*Proletaires
de tous les pays,
peuples et nations
opprimés,
unissez-vous !*

Organe central
du Parti
Communiste Révolutionnaire
marxiste léniniste

4,50 F

N° 20

pour le socialisme

HEBDOMADAIRE — SEMAINE DU 20 AU 26 NOVEMBRE 1980



INSECURITE POLICIERE,
REMISE AU PAS DE LA JUSTICE,
PROJET PEYREFITTE...

**LE VISAGE INQUIETANT
DE LA SOCIETE LIBERALE**

Prévisions
de tous les pays,
populaires et nationaux,
régionaux,
syndicaux, etc.
Organe central
du Parti
Communiste révolutionnaire
marxiste-léniniste

pour le socialisme

HEBDOMADAIRE

SEMAINE DU 20 AU 26 NOVEMBRE

N°20 - 4,50 F

Directeur de publication : R. Rodriguez

Commission paritaire : n° 62 712

Imprimerie IPCC (Paris)

Pour toute correspondance
écrire à :

POUR LE SOCIALISME
c/o FRONT ROUGE
BP 68
Paris 75 019

Compte bancaire :
BNP 271 - 659 - 66

Abonnez-vous à
Pour le Socialisme

20
numéros
100 F.
1 an :
200 F.



Depuis longtemps,
il n'y a pas une grève qui
ne se termine sans avoir vu
les CRS. Ici à Alstom
(Saint-Ouen) en 1979.

Lire notre éditorial
en page 3
et nos articles au sujet
des libertés démocratiques
en pages 6, 7 et 8.



SOMMAIRE

4-5
luttons



**15 JOURS DE GREVE
DANS LES MINES DE
LORRAINE** : Prenant la suite du mouvement des mineurs marocains, qui ont obtenu satisfaction, les mineurs lorrains ont engagé il y a 15 jours une grève unitaire. Notre envoyé spécial décrit quelques caractéristiques de cette lutte.

6
politique

**LES ATTAQUES CONTRE
LE MONDE** : Quand le directeur et un journaliste du plus grand quotidien français sont ainsi entraînés devant les tribunaux pour un « délit » de droit commun, ce sont tous les journaux critiques envers le pouvoir qui sont menacés. Mais l'attaque contre le *Le Monde* s'inscrit aussi dans la perspective présidentielle : parce qu'ils estiment que *Le Monde* parle trop de leurs tripatouillages politiques, Giscard-Peyrefitte n'essayent-ils pas de discréditer un journal dont l'influence politique est indiscutable ?

7-8
politique

**JUSTICE : QUELS
OBJECTIFS POUR LE
POUVOIR ?** : Un des objectifs essentiels du projet « Sécurité et Liberté » est la mise au pas de la Justice, par une transformation profonde des principes de l'organisation judiciaire. Nous avons interviewé Dominique Coujard, président du Syndicat de la magistrature. Il fournit les éléments qu'il faut reconnaître pour juger des réformes de Peyrefitte et donne le point de vue de

son organisation. Nous analysons par ailleurs ce qui fait la trame des initiatives du pouvoir : la volonté de masquer le caractère de classe de la justice, de plus en plus largement révélé depuis les années 68.

9-10
idées

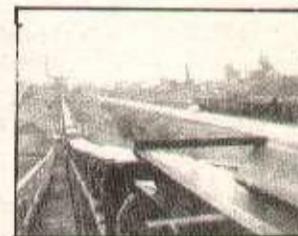


**SEUL A LA BARRE, OU
LA PRESIDENCE GIS-
CARD** : Comment Giscard gouverne-t-il ? Plusieurs ouvrages viennent de paraître qui fournissent des éléments de réflexion. Nous les analysons ici, donnant une approche de ce qu'est « l'Etat-Giscard ».

11-12-13
enquête

**CHÔMAGE : LA MISERE
EN PLUS** : Les réformes sur l'indemnisation des chômeurs entrent en application dans le même temps ou le nombre de ceux-ci continue de croître dans des proportions dramatiques. Dans la France de Giscard, la misère existe bien. Une table-ronde réunissant des assistantes sociales, et des employés de l'ANPE et des ASSEDIC en porte témoignage.

14-15
pratique
révolutionnaire



**PROBLEMES DE LA PRA-
TIQUE REVOLUTION-
NAIRE** : Nous poursuivons notre série d'interviews des secrétariats fédéraux. Dans ce numéro, nos camarades de la fédération du Nord-Pas-de-Calais exposent le sens des nouvelles orientations définies par le PCF en s'appuyant sur les problèmes concrets de leur région.

16-17
témoignage

**LA BOTTE SOVIETIQUE
SUR L'AFGHANISTAN** : La politique soviétique en Afghanistan ne se résume pas dans l'agression militaire et les combats contre la résistance. Aujourd'hui, l'URSS tente d'asseoir sa domination sur ce pays en engageant notamment le pillage systématique de ses ressources naturelles. C'est ce que démontre concrètement un ingénieur afghan, récemment réfugié, que nous avons interviewé.

20



**PCF ET IMMIGRATION :
L'EXEMPLE DE VENIS-
SIEUX** : La politique du PCF envers l'immigration que nous avons analysée dans notre précédent numéro, s'appuie essentiellement sur les problèmes rencontrés dans les municipalités qu'il dirige. Notre correspondant a enquêté à Vénissieux, une importante ville de la banlieue lyonnaise, où le PCF dirige depuis longtemps la municipalité.

DEFENDONS LES LIBERTES DEMOCRATIQUES !

Peyrefitte personnalise assez bien ce que l'on a coutume d'appeler «la société libérale avancée». Le personnage est inquiétant ; il fait froid dans le dos. Il représente certainement ce qu'il y a de plus avancé sous ce pouvoir giscardien en matière d'interdiction, de coercition, de délation, de pressions et de répression.

Disposant de pouvoirs étendus, le «garde des Sceaux» a entrepris une vaste opération de réduction des libertés démocratiques sur une large échelle et dans tous les domaines. Y a-t-il un journal à poursuivre, une loi scélérate à imaginer, un droit à supprimer, une radio à faire taire ? Peyrefitte s'en charge avec l'actif concours de son collègue et néanmoins précieux complice Bonnet, qui devient pour sa part chaque jour un peu plus le ministre de la police.

L'arrogance de ce pouvoir extrêmement répressif ne connaît décidément plus de bornes. Il s'en prend maintenant ouvertement à la liberté de parler, de critiquer, à la liberté de la presse. Les subtils moyens employés par le giscardisme pour se soumettre les médias ont donné de bons résultats. Pour l'essentiel, les chaînes de télévision et de radio animées par des journalistes triés sur le volet sont chloroformées, aseptisées. Dans la plupart des cas, il n'est même pas besoin pour le pouvoir de recourir à la censure. Les animateurs ont parfaitement compris ce que l'on attend d'eux ; l'auto-censure fonctionne bien.

A une époque où les médias ont pris une place aussi importante dans la vie

de tous les jours, il est vital pour ce régime de crise, de vie chère, de chômage et de scandales de disposer d'une presse aux ordres. Ceux qui ne l'acceptent pas devraient plier par la force. C'est de cette façon qu'il faut comprendre les attaques perfides contre *Le Monde*. Ce journal, du fait de son audience, de la possibilité qu'il a de constituer une sorte d'amplificateur national dans la dénonciation de certains méfaits et scandales du giscardisme, gêne le pouvoir. Prétexes dérisoires tenus en réserve, paraît-il, depuis plusieurs années, l'exécuteur des basses œuvres giscardiennes n'a cure de la protestation unanime, y compris de la part de la quasi totalité des juges qu'il prétend vouloir défendre. Cette intolérable atteinte à la liberté de la presse est très grave. Comme telle, il faut la dénoncer, la combattre.

Plus généralement, c'est l'ensemble des libertés démocratiques qui se trouvent malmenées, bousculées, étranglées :

— Le projet abusivement qualifié «Sécurité et Liberté» malgré des résistances parlementaires parfois fort louables, va probablement être voté en fin de compte. On ne dénoncera jamais assez le caractère d'exception de cet ensemble de dispositions extrêmement réactionnaires. Sait-on que chaque citoyen sera suspect, que la police pourra en toute légalité procéder à tous les contrôles qu'elle jugera bon de faire, que la garde à vue sera prolongée, que les juges qui s'aviseront de relever, ne serait-ce que modérément l'échine, se verront immédiatement mis «hors d'état de nuire».

Des travailleurs qui occupent une usine : prison ; d'autres qui «retiennent» un patron : prison ; ils occupent une voie ferrée : prison. Prison, contrôle, fichage, aggravation des peines... voilà les arguments de Peyrefitte.

— Sur le plan de la répression anti-syndicale et anti-ouvrière, les choses sont bien engagées aussi. Il y a beau temps que la moindre grève, le moindre mouvement ne se termine pas sans avoir vu les CRS. Les militants sanctionnés, licenciés, poursuivis devant les tribunaux se comptent par centaines. Pousant la vindicte jusqu'au bout, ils ont fait emprisonner il y a quelques jours, une militante CGT, secrétaire de l'UL d'Annecy. Ces formes de répression sont devenues si courantes que l'on finirait par s'y habituer. Le rêve du pouvoir serait de pouvoir — comptant sur la force de l'habitude — embastiller, condamner les militants sans que, finalement, «l'opinion publique» ne trouve grand chose à y redire.

Les campagnes sur le thème de l'insécurité ont quelque chose d'abject. De nos jours, ce n'est plus seulement «une certaine presse» qui mène de telles campagnes. Les grands moyens audiovisuels suppléent avantageusement les journaux spécialisés dont l'audience a tendance à décroître. Ils le font d'une manière plus intelligente, plus sournoise et, finalement, plus sordide encore.

Le pouvoir joue sur des réflexes plus ou moins conscients de peur, d'anxiété qu'il développe, qu'il amplifie, qu'il suscite même à grands coups de campagnes.

Oui, une certaine forme d'insécurité existe bel et bien. Chacun d'entre nous est menacé. Comme ce jeune immigré de Marseille ou cet artisan du Saint-Maire dans la Gironde. Il devient dangereusement courant sous ce régime de se faire tirer comme un lapin en sortant de chez soi pour faire des courses. Quand le pouvoir suscite ces violentes campagnes à répétition sur les thèmes de l'insécurité, de l'angoisse, de la défense de la propriété, comment s'étonner que ses flics aient la gachette facile.

Il devient banal aujourd'hui de se retrouver emprisonné sans trop savoir pourquoi ni pour combien de temps.

Sans doute, sont-ce là des signes de faiblesse. La bourgeoisie en proie aux multiples difficultés de la crise à toujours tendance à amplifier la répression policière et judiciaire. Il n'empêche ! Ces libertés démocratiques si chèrement acquises sont amputées ou disparaissent l'une après l'autre. Si nous les laissons faire, il en va de nos possibilités demain non seulement de lutter, mais même plus simplement de contester, de s'organiser de critiquer, d'émettre une opinion non conforme.

Le pouvoir voudrait le silence, l'habitude. Nous ne nous laisserons pas faire. Nous dénoncerons les attaques incessantes contre les libertés démocratiques, nous protesterons, nous participerons à toutes les initiatives ; partout où nous le pouvons, nous les susciterons. Il faudra bien finir par faire ravalier son arrogance à M. Peyrefitte.

Gérard PRIVAT

MANIFESTATION CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LE TRAVAIL PARTIEL

Adopté pratiquement sans modifications par le Sénat le 7 novembre, le projet de loi sur le temps partiel devra être discuté à l'Assemblée Nationale avant la fin du mois.

Sous prétexte de donner plus de liberté aux femmes, il tend à les marginaliser davantage et à accroître la précarité de leur emploi.

Pour protester contre les nouvelles dispositions gouvernementales, les groupes femmes entreprises de la région parisienne, soutenues par plusieurs organisations, dont notre parti, appellent à une manifestation, dont on lira ci-dessous le texte d'appel.

PRES de 2 millions de chômeurs, dont 60 % de femmes qui ne sont pas inscrites à l'ANPE et qui pourtant désirent travailler. Aujourd'hui le gouvernement propose

en procédure d'urgence deux projets de loi sur le temps partiel qui vont encore aggraver cette situation. Ces projets cantonnent les femmes à des postes déqualifiés et accroissent les inégalités entre les hommes et les femmes au travail. Ils sont dans la continuité de la politique nataliste du gouvernement et visent dans un premier temps à renvoyer les femmes au foyer. Mais le contenu de ces projets, c'est aussi une remise en cause des acquis de tous les travailleurs (euses) : salaires et retraites amputés considérablement, remise en cause du statut général des fonctionnaires, des conventions collectives et leur remplacement par des contrats individuels. Par contre pour les patrons, c'est tout bénéfice : charges sociales allégées, augmentation de la productivité, adaptation stricte de la main-d'œuvre en particulier féminine à la production, remise en cause des

droits sociaux et syndicaux. La défense du droit à l'emploi pour toutes et tous est un combat que doivent mener toutes les travailleuses (rs) et nous disons : «Non au temps partiel — Pour la réduction massive du temps de travail sans baisse de salaire — Pour le partage du travail salarié et domestique entre toutes et tous — Pour la création d'équipements collectifs — pour l'abolition de toutes les discriminations sexistes».

C'est pourquoi des syndicats, associations de masse et organisations politiques (d'ores et déjà : PCRml, PCml, LCR, OCT, PS etc...) soutiennent l'initiative des groupes femmes entreprises de la Région Parisienne et appellent à y participer massivement :

**Manifestation
samedi 22 novembre
14 h Place d'Italie**

LES CRS AU FOYER ROMAIN ROLLAND DE SAINT-DENIS

Une nouvelle fois, la police est intervenue dans un foyer contre des travailleurs immigrés. C'est à Saint-Denis, au foyer Romain Rolland que cette nouvelle agression s'est produite.

Il n'a été tenu aucun compte d'un recours introduit par les travailleurs pour obtenir un sursis aux expulsions et sur lequel le tribunal d'instance de Saint-Denis doit statuer le 27 novembre.

Tôt mercredi matin 19 novembre, les CRS ont débarqué au foyer. Un huissier les accompagnait, muni de la liste des 82 travailleurs qu'ils étaient chargés d'expulser. La manière de procéder en dit long sur la mentalité : l'huissier obligeait les résidents à signer un par un une déclaration indiquant : «Je suis sorti de mon plein gré». C'était la condition pour pouvoir sortir avec ses affaires. Ceux qui refusaient de signer le papier voyaient leurs affaires embarquées par les CRS. Un résident qui tenta de les récupérer fut roué de coups.

Dans la journée, une délégation de plusieurs organisations

démocratiques de Saint-Denis, se rendait à la préfecture de Bobigny pour exiger l'ouverture de négociation et la réintégration des résidents dans le foyer. D'autre part était introduit un recours d'urgence en référé pour faire annuler cette expulsion.

Jeudi 27 novembre sera une importante mobilisation autour des travailleurs immigrés de Seine-Saint-Denis. Deux jugements doivent être prononcés ce jour-là. Le tribunal de Saint-Denis devra trancher sur la demande d'annulation de l'arrêté d'expulsion formulée par les travailleurs.

D'autre part, quatre délégués du comité de résidents de Romain Rolland sont poursuivis par la SONACOTRA pour «diffamation envers les gérants». Le procès se déroulera au tribunal correctionnel de Bobigny à 13h30, également le 27 novembre. Les résidents du foyer Romain Rolland et de nombreuses organisations appellent à se mobiliser ce jour-là pour soutenir les quatre travailleurs.

15 jours de grève dans les mines lorraines

QUAND LES GUEULES NOIRES REFUSENT DE DESCENDRE AU FOND

De notre envoyé spécial à Freyming-Merlebach, François Marchadier

Coeuillet, PDG des HBL (Houillères du bassin de Lorraine) ne prenait aucune précaution mardi 18 novembre pour déclarer à l'intersyndicale qui s'était invitée dans son bureau : «*Nous n'avons ni la volonté ni les moyens de négocier*». C'est qu'en effet, la direction générale se retranche derrière l'austérité de Giscard-Barre, pour refuser des revendications qu'elle affirme évidemment être exorbitantes. «*La seule porte de sortie*, affirme-t-elle, *est constituée par la discussion qui s'ouvrira dans quelques semaines autour du contrat salarial 81*». Mais d'ores et déjà, elle n'a pas laissée planer d'illusions sur les largesses à ce moment-là ; Coeuillet le disait tout net aux journalistes mardi soir : «*Leurs revendications impliquent une hausse de salaire de 7 à 8 %, ce qui est tout à fait en dehors de nos possibilités à nous, entreprise nationalisée, qui, en l'état actuel des choses percevons déjà une subvention d'un milliard de francs lourds*».

Partie sur la lancée du mouvement des mineurs marocains, cette lutte des «*gueules noires*» de Lorraine ne s'est finalement pas étendue à l'ensemble des bassins du pays malgré les décisions prises en commun par les fédérations de mineurs et pour des raisons qui ne sont pas encore clairement établies.

Nous sommes allés à Freyming-Merlebach voir ces grévistes qui ont mené leur combat dans l'unité syndicale.

DEPUIS une heure que nous sommes à l'entrée du carreau de la mine, le vent fait tourbillonner les feuilles mortes alourdies par la pluie. Il est six heures ce mardi, et plus personne ne se présente pour aller travailler. Les militants discutent en se rendant dans les locaux syndicaux, à une cinquantaine de mètres à peine de l'entrée du fameux puits cinq, en temps normal, le plus productif d'Europe. En ce moment, le puits cinq n'est pas le plus unanime dans cette grève. «*Ce n'est pas étonnant*», me dit un jeune Italien immigré de la seconde génération, très actif dans le conflit «*Je soupçonne la direction de sélectionner les mineurs qu'elle affecte dans ce puits, elle y met ceux*

qu'elle voit les moins combattifs».

Heureusement, plusieurs dizaines, (au pire quelques centaines) de non-grévistes seulement sont parvenus à franchir des piquets de grève qui se voulaient plus dissuasifs que réellement efficaces. Même Robert Schmitz, délégué mineur CFDT qui il y a quelques minutes s'adressait vigoureusement aux mineurs : «*Mais écoutez-moi, bon sang, je vous dis qu'il ne faut pas travailler. Souvenez-vous le 30 septembre 1976 quand je vous disais de ne pas descendre, si vous ne m'aviez pas écoutés, vous ne seriez pas là ce matin*», n'est pas trop mécontent. On se parle rude entre gueules noires.

Sur l'ensemble des sept sièges lorrains, la grève est reconduite

ce matin, à la majorité malgré les manœuvres de la direction des HBL (houillères du bassin de Lorraine) qui, pour fausser les comptes et créer un effet d'entraînement, convoque les non-grévistes à travailler au premier poste. Néanmoins, on en est ce mardi au quatorzième jour de grève et les «*tournées*» de certains porions ou ingénieurs chez les mineurs, la convocation en référé, des 26 membres des piquets devant le tribunal de Sarreguemines le 10 novembre, les poursuites contre trois travailleurs turcs, et une intense campagne dans les médias de la part de Coeuillet, directeur général des Houillères ne sont pas parvenues à saper le moral des grévistes.

Bataille de chiffres ou bataille de revendications ?

Certes les chiffres de participation à la grève fluctuent mais comme le disait Jean-Marie Spaeth, secrétaire général de la fédération CFDT des mineurs «*Peut-être qu'aujourd'hui, il y a moins de mineurs qu'hier, mais on peut aussi constater qu'il y en a plus que les premiers jours*». De plus, il régit ici la conviction que nombre de non-grévistes n'assurent que des tâches d'entretien et sont finalement payés pour saper le moral des grévistes. Certains d'ailleurs n'hésitent

pas à affirmer que des «*jaunes*» sont invités à faire jusqu'à deux postes par jour pour faire nombre.

De toute manière, cette querelle de chiffres — la direction parlait des 49,9 % de mineurs au travail, au poste de l'après-midi — agace tout le monde. Un militant CGT rencontré au café de la mairie à Merlebach ne cachait pas son irritation quand avec un fort accent mosellan, il me dit : «*La bataille des chiffres ne doit pas nous faire perdre de vue la bataille des revendications*».

Unité autour de quatre revendications

Celles-ci sont essentiellement au nombre de quatre (voir en-

cart) et, toujours selon notre interlocuteur cégétiste, c'est précisément parce que les quatre syndicats (CFDT-CGT-FO-CFTC) se sont mis d'accord pour les faire aboutir que la lutte a été possible. Surtout, précise un de ses camarades à la carrure impressionnante, «*l'unité des travailleurs provoque l'unité syndicale*». Par là il signifie que, comme le dit le secrétaire général de la fédération des mineurs CFDT, «*ces revendications ont une profonde résonance chez les mineurs*». Personne ici ne comprendrait que les syndicats ne soient pas au coude à coude alors qu'ils avancent les mêmes exigences. En fait, les choses sont un peu plus compliquées car dans bien d'autres régions, les syndicats se divisent quand ils avancent des revendications identiques. Localement, plusieurs facteurs visent à l'unité syndicale se conjuguent.

Les revendications

Derrière leurs aspects rébarbatifs pour les «*non-mineurs*», les revendications mises en avant par les quatre syndicats sont intéressantes. En effet, ils ne revendiquent pas des augmentations de salaires à proprement parler mais une transformation du système de classification qui aboutirait selon eux, à l'acquisition d'avantages plus faciles à préserver.

Selon Jean-Marie Spaeth, cette transformation des revendications trouve son origine dans la politique des contrats salariaux mis en pratique en 1971 par Chaban-Delmas, premier ministre de l'époque et son conseiller Jacques Delors. Il s'agissait d'une sorte d'échelle qui a montré qu'elle n'était nullement mobile puisque le pouvoir d'achat des mineurs se dégradait. L'idée est alors apparue qu'avec un «*déroulement de carrière*» assuré, il serait plus difficile à l'inflation de rogner le pouvoir d'achat du mineur qui serait par ailleurs assuré de ne pas rester dans les basses échelles.

Par ailleurs explique le responsable syndical, la sophistication croissante de la production a amené les Houillères à embaucher une proportion plus importante de travailleurs qualifiés (électromécaniciens qui estiment que leurs compé-

tences ne sont pas reconnues). C'est la conjonction de ces deux facteurs, affirme-t-il qui explique les revendications avancées actuellement :

- embauchage des ouvriers de métiers (titulaire d'un CAP) en échelle 6. Actuellement, ils commencent en 5 (1).

- déroulement de carrière jusqu'à l'échelle 9 au minimum (actuellement, seulement 4 % des mineurs y ont accès).

- reconstitution de carrière (effet rétroactif des avantages que la direction doit concéder à l'occasion de ce conflit).

- indexation des primes sur l'échelle la plus élevée.

Il faut préciser que le mécontentement est d'autant plus grand qu'à la suite de la grève des cheminots du début de l'année, la direction avait promis des négociations concernant le protocole des «*hors-filière*» (ouvriers sans qualification), mais elle imposait en juillet un protocole en retrait par rapport à la situation antérieure. Par exemple, l'embauche systématique des jeunes en catégorie 3 (4 ou 5 auparavant) ; c'est pourquoi les grévistes exigent la suppression de l'échelle 3.

(1) Entre chaque échelle, il y a au minimum 120 à 150 francs d'augmentation.



Un faisceau de raisons

Parmi ceux-ci, sans que ce soit forcément le principal, il faut citer l'influence assez sensiblement égale de la CFDT (31 % des voix aux élections), de la CGT (27 %), de la CFTC (24 %) (2), FO faisant 14 % des voix.

A cela, s'ajoute une forte participation des jeunes à la lutte et ceux-ci se retrouvent moins encore que leurs aînés dans ce qu'il faut bien quelquefois appeler les querelles de boutique. A ce sujet, un responsable syndical est formel : «Les syndicats qui prendraient la responsabilité de rompre le front syndical seraient sévèrement jugés par les mineurs».

A l'imbrication de ces raisons — aucune d'entre elles prise isolément, ne suffirait à expliquer l'unité actuelle — s'en ajoutent d'autres plus politiques.

Le poids des partis de gauche dans la classe ouvrière semble ici restreint, ce qui rend difficile la réalisation de leurs querelles par le biais syndical. En effet, plusieurs responsables CFDT semblent avoir pris du recul par rapport au PS tandis que le poids du PCF semble faible à la base de la CGT et même dans l'ensemble du bassin, où, dit-on, il est de surcroît divisé, certains militants ne goûtant que très moyennement la candidature Marchais.

Pourtant cette unité pour la lutte, à juste titre si prisée, n'est pas une constante locale et récemment encore au moment de la grève des mineurs marocains, (voir article ci-contre) des gestes, des attitudes, des paroles avaient pu faire douter de la volonté unitaire de certains. Mardi soir, en tout cas, quand l'intersyndicale s'est rendue au siège des Houillères, exiger une entrevue avec Cosuillet, le directeur général, l'unité n'était pas mise en cause et c'est bien ainsi.

1) Le 30/09/1976 Schmiz avait usé de son autorité de délégué mineur, donc de responsable à la sécurité, pour dissuader ses camarades de descendre alors qu'un incendie faisait rage qui avait déjà coûté la vie à 14 personnes. Deux mineurs qui avaient préféré écouter les porions qui prétendaient qu'il n'y avait pas de danger ont trouvé la mort.

2) La participation de la CFTC, («bousculée à la base» assurent des militants de la CFDT) était la condition nécessaire au déclenchement du conflit, le syndicat chrétien étant représentatif dans certains puits. Pour autant il ne faudrait pas croire qu'il soit ici plus combatif qu'ailleurs. D'ailleurs assure un responsable CFDT : «La CFTC nationale c'est la CFTC des mineurs». Probablement y a-t-il un facteur au moins conjoncturellement positif, aucun syndicat n'étant suffisamment représentatif pour mener seul le conflit.

Les mineurs marocains ont su gagner

Le bassin houiller lorrain, depuis vingt ans, n'a finalement jamais cessé d'être secoué par des grèves. Certes, ici, tout le monde a en tête les grandes dates de ces mobilisations (1963, 1968, 1970, 1974) mais en fait, il ne se passe pas une année sans arrêt de travail, soit revendicatif, soit de protestation contre le manque de sécurité et en hommage aux victimes de l'exploitation ; des dizaines de morts qui s'ajoutent aux milliers d'estropiés. Rien qu'en 1980, les HBL ont dû affronter une grève catégorielle des cheminots en janvier-février, puis celle des Marocains en octobre.

Dans un récent numéro de la Vie Ouvrière, Mohamed Baba, délégué CGT et leader des grévistes expliquait ainsi le conflit : «Le détonateur de la grève a été le problème des voyages gratuits auxquels donnent droit des contrats. Au moment des vacances de juillet-août, la direction avait dit qu'elle ne paierait le voyage qu'à ceux qui travailleraient jusqu'au dernier jour et dès le premier jour de la reprise.

Au retour, elle a retenu le prix du voyage sur les salaires de 320 camarades sur 500 qui étaient partis». A partir de là, les Marocains, mécontents, exigent le statut de mineur au même titre que les autres employés par les HBL, car depuis 1974, ceux-ci n'ont que des contrats de dix-huit mois à l'origine et de deux ans aujourd'hui. De surcroît, contraints de vivre en foyer, ils ne disposent d'aucun avantage en nature (charbon, etc.), et ils leur étaient impossible de faire venir leur famille.

Démarrée le 6 octobre, la grève a porté ses fruits au bout de plusieurs semaines d'un conflit combatif et riche en rebondissements, le gouvernement cédant au moment où les Marocains du Pas-de-Calais se joignaient au mouvement. Un envoyé du gouvernement marocain, mécontent des propos de Stoléro, («Si les Marocains ne sont pas contents, qu'ils rentrent chez eux») était personnellement intervenu pour parapher un protocole avec les Charbonnages qui ne faisait

d'ailleurs qu'appliquer un accord ancien entre les gouvernements français et marocain. Les syndicats n'ont pas signé, jugeant que si le protocole était un amélioration par rapport à l'état antérieur, il était encore nettement insuffisant. En effet, ce n'est qu'au bout de deux contrats consécutifs de deux ans, soit quatre ans de période d'essai qu'ils bénéficieraient du statut, alors que six mois suffisent normalement. Certes, la plupart des Marocains employés par les HBL ont l'ancienneté requise, mais il n'en demeure pas moins que cet accord est scandaleusement discriminatoire. Ici, tout le monde ne s'accorde pas sur l'importance de la victoire, même relative de ce conflit dans le déclenchement du mouvement actuel. Pourtant, qui peut nier même si les revendications actuelles sont anciennes, qu'elle ait pu jouer un rôle dynamiseur, comme le disait un délégué : «Un exemple de solidarité et de détermination», en même temps qu'elle apportait la preuve que faire céder la direction est possible.

POURQUOI DEVIENT-ON MINEUR EN LORRAINE AU DEBUT DES ANNEES 80 ?

Freyring-Merlebach, Creutzwald, Saint-Avold, Forbach, ... une quasi mono-industrie, celle de l'extraction du charbon. A deux pas, l'Allemagne fédérale aux salaires alléchants ne parvient pas à drainer toute la main-d'œuvre du bassin houiller. Faute de quoi, ici, on est mineur de père en fils. Pourtant le statut du mineur n'est plus ce qu'il était. Contrairement à ce qui a pu être le cas après-guerre, lors de la bataille de la production et de «la reconstruction nationale», le mineur n'a plus cette conscience d'appartenir aux bataillons de choc de la classe ouvrière ; mais il a encore, assure un responsable syndical «la conviction de faire un travail utile à la collectivité». Cette évolution des consciences est positive, assure mon interlocuteur, car quand les mineurs se prenaient pour l'élite, ils ne revendiquaient pas autant.

Un statut en détérioration continue

Dans l'ensemble, d'ailleurs, de puis 20 ans, le statut du mineur

de Lorraine — les HBL par exemple emploient 24 nationalités — s'est considérablement détérioré. Ainsi en 1960, un mineur gagnait le double d'un instituteur mais ce n'est plus exactement le cas. Certes, personne ici ne nie qu'ils gagnent «plus que le SMIC» ! Pour autant, les salaires ne sont pas aussi fabuleux que le disent les charbonnages de France.

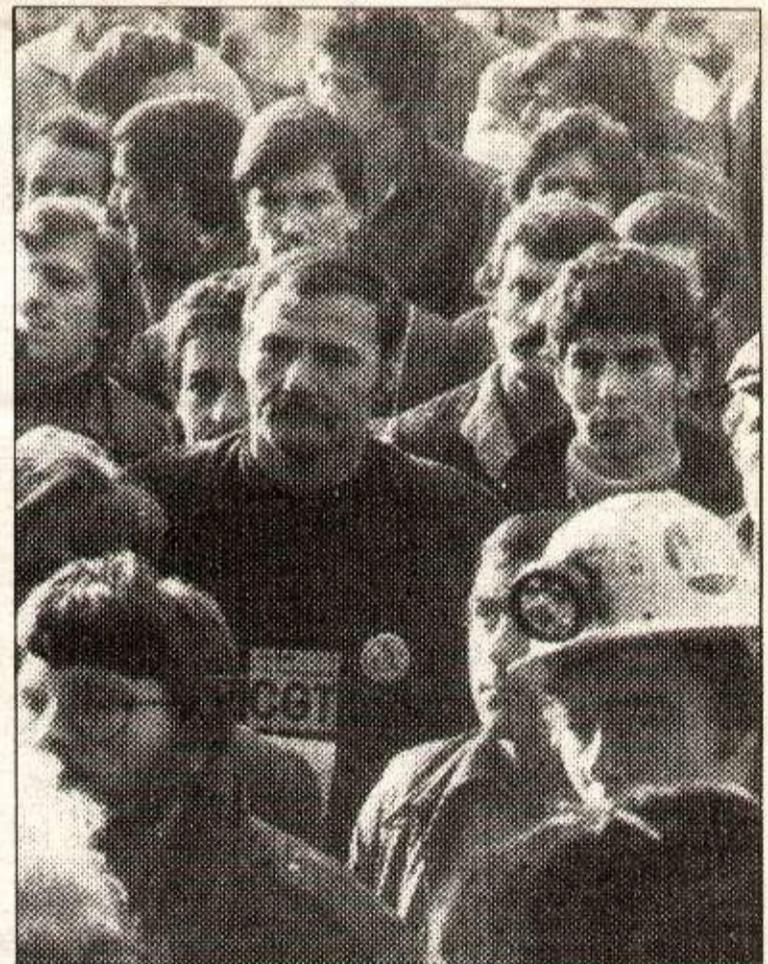
Ainsi un ouvrier de métier (titulaire d'un CAP) débutera au fond avec 3000 ou 4000 F et arrivera en fin de carrière à 4000 ou 5000 F par mois, moins qu'un métallurgiste P3 de la région parisienne. A cela s'ajoutent divers avantages en nature, (six tonnes de charbon par an mais plus de huit tonnes pour les ETAM et même 20 tonnes et davantage pour les hauts cadres, ce qui permet d'en revendre «au noir») : l'économie parallèle existe aussi chez nous.

S'ils sont mariés, les mineurs sont aussi logés gratuitement par les Houillères. Enfin, dernier attrait de la profession, au prix de mutation en cas de fermetures de puits, on y jouit jusqu'ici de la garantie de l'emploi ; les mineurs

de fer ne pourraient en dire autant.

Tout cela évidemment n'est pas accordé sans une contrepartie énorme : un travail généralement posté en 3x8, qui est assez souvent titanesque et dangereux. Ainsi, outre l'accident qui a fait 16 morts, le 30 septembre 1976, au puit 5, il n'y a eu pas moins d'un accident de travail mortel par mois depuis 1977, disent les syndicats. Le travail est si rebutant que sur deux jeunes embauchés, un seul est encore à son poste au bout d'un an, l'autre ayant renoncé. Par ailleurs, la mécanisation, parce qu'elle amplifie le rythme du travail et donc le volume d'air inspiré, accroît les risques de silicose. Mais les charbonnages savent habilement utiliser la situation de l'emploi. Ils font par exemple venir, de Thionville, à 90 kilomètres d'ici, des anciens sidérurgistes, licenciés en 1977.

D'ailleurs, les contreparties à ce travail sont remises en cause par le recours de plus en plus massif à des sous-traitants (La Souterraine, Intrafor, etc.) par la filialisation progressive de certai-



nes activités des charbonnages, bref par une politique de dénationalisation et donc pour les mineurs de perte des avantages qui s'y rattachent (statut du mineur à terme). Ainsi va cette politique éner-

gétique du pouvoir qui préfère investir pour les recherches et l'exploitation du charbon dans certains pays du Tiers-Monde, et conserver les millions de tonnes encore disponibles dans le sous-sol français.

La plainte, puis l'inculpation de Jacques Fauvet, de Philippe Boucher, du *Monde*, suscite une très importante vague de protestation. Le gouvernement a donc pris un risque en attaquant ainsi le plus grand quotidien français. Ce qui est en cause dans cette attaque, c'est bien sur la liberté de presse, mais c'est aussi la préparation de l'échéance présidentielle. C'est parce qu'elle a donné une dimension nouvelle aux révélations sur la réalité du régime que cette véritable institution qu'est *Le Monde* subit aujourd'hui les coups d'un Giscard en quête d'un second mandat.

UN journal traîné devant les tribunaux, cela n'étonne plus guère, tant le pouvoir giscardien a multiplié les attaques contre la liberté de presse depuis quelques années. En six ans, des dizaines de condamnations ont ainsi été prononcées, destinées à fixer ce qui est tolérable d'écrire, aux yeux du pouvoir, ou plus fréquemment encore à «frapper à la caisse». Les poursuites engagées contre *Le Monde* n'en suscitent pas moins une vague considérable de protestation, et c'est, si l'on ose dire, justice. Il y a en effet de la liberté de la presse : quand des poursuites pénales, échappant aux lois de la presse, sont engagées contre le plus grand quotidien français, par son nombre de lecteurs comme par sa réputation, tous les autres journaux critiques envers le pouvoir ont à craindre.

Reste à savoir ce qui a motivé la décision du Garde des Sceaux. L'ampleur du mouvement de protestation (seuls quelques magistrats de l'entourage direct de Peyrefitte et Debré approuvent les poursuites) mérite en effet que l'on s'interroge sur les véritables motivations qui ont guidé l'initiative gouvernementale.

Un calcul politique

S'agit-il d'un accès de colère du Garde des Sceaux, agacé par les critiques acerbes et pertinentes du chroniqueur judiciaire Philippe Boucher, ou dépité par le fait que *Le Monde* ait publié, l'an dernier, ses conseils en matière d'anti-chiracisme ? Sans doute Peyrefitte n'aime-t-il pas *Le Monde*. On a peine à croire cependant que celui-ci ait pris l'initiative d'une attaque de cette ampleur, avec ses conséquences aisément imaginables, sans au moins s'assurer de l'aval du gouvernement ou du président. S'agirait-il alors d'un règlement de compte imposé par Giscard ? A l'évidence, lui non plus n'aime pas *Le Monde*, et moins encore sans doute depuis que celui-ci a relayé le *Canard Enchaîné* dans ses révélations sur l'affaire des diamants ou l'affaire Delpey. Cependant, au-delà des basses vengeance,

tout porte à croire que c'est le calcul politique qui a primé dans la décision sans précédent de s'en prendre au *Monde*.

Une fois encore, c'est dans l'approche de l'échéance présidentielle qu'il faut semble-t-il chercher ce qui fait agir le pouvoir.

Cacher les bas-fonds du régime

Le Monde ne fait pas mystère de ses «réserves» envers les pouvoirs établis, adoptant en cela les principes de la presse anglo-saxonne. Certes, il a suivi avec bienveillance l'expérience de Mendès-France au pouvoir en 1954-1955, et il n'a pas combattu l'arrivée de De Gaulle au pouvoir en 1958 (tout en critiquant la constitution de la V^e République). Mais en dehors de ces deux périodes bien spécifiques, le quotidien de la rue des Italiens a toujours adopté une tonalité critique, se refusant à devenir un journal du pouvoir. Cette attitude de principe s'est renforcée dans ces dernières années, au fur et à mesure que le gouvernement Giscard-Barre multipliait les mauvais coups, notamment dans le domaine des libertés. Les critiques se sont fait plus acerbes et plus précises. En mars 1978, le directeur du *Monde*, Jacques Fauvet a ouvertement souhaité la victoire de la gauche. Cette hostilité fondamentale du *Monde* est déjà un élément de culpabilité aux yeux du pouvoir qui entend régner dans tous les rouages de la société, y compris les médias.

Un pas a cependant été franchi depuis quelques mois. En reprenant à son compte un certain nombre de révélations sur la nature du régime en place, à propos des diamants de Giscard, de l'affaire Delpey, des provocations du 23 mars, etc. *Le Monde* leur a donné une audience beaucoup plus large. Ce qui dans le *Canard Enchaîné*, par exemple, peut n'apparaître que comme des révélations dont le pouvoir peut sans trop de difficultés mettre en doute la véracité devient dans *Le Monde* une affaire directement politique. En enquêtant sur les liens entre certains régimes africains et Giscard, en s'étonnant de la facilité dont les décisions de justice vont

Le Monde
devant les tribunaux

GISCARD-PEYREFITTE VEULENT IMPOSER LE SILENCE



André Fontaine, un des dirigeants du *Monde*, au «marbre» de son journal.

dans le sens des intérêts du pouvoir, en publiant des jugements que portait le ministre Boulin, avant son suicide, envers son collègue Peyrefitte, *Le Monde* a largement contribué à éclairer les manœuvres et les basses affaires qui sont celles du régime d'aujourd'hui.

En regrettant que «*Le Monde* de Jacques Fauvet ne soit plus celui d'Hubert Beuve-Méry», le Garde des Sceaux affecte de croire que l'insistance du *Monde* à éclairer les bas-fonds de la politique giscardienne provient d'une évolution délibérée. En fait d'évolution, c'est bien celle du pouvoir qu'il faut mettre en accusation : l'Etat-Giscard, ce sont les atteintes aux libertés et l'aggravation des conditions de vie des masses, mais ce sont aussi les grenouillages dans les allées du pouvoir et les plus sordides tripotouillages.

A l'évidence, la révélation de cette réalité ne peut que nuire à un Giscard en attente d'un second mandat, et cela suffit à expliquer les attaques dont *Le Monde* est l'objet.

Détruire l'institution

On objectera que après tout bien d'autres journaux en France n'hésitent pas à dénoncer la nocivité du régime Giscardien.

Certes. Mais leur pouvoir n'est pas aussi grand. Depuis sa création en 1944, *Le Monde* fait en effet, figure d'institution. C'est moins la sensibilité politique que le degré de responsabilité dans la vie du pays qui détermine sa lecture : il n'est guère de responsables politiques, d'universitaires, de dirigeants d'entreprises ou de syndicats, de journalistes, etc. qui ne lisent pas *Le Monde*. Journal de référence, de par le nombre de ses informations, l'influence du *Monde* dépasse très largement le nombre de ses lecteurs : ce sont ses articles qui vont dans les documentations, et qui servent de base à la plupart des exposés. A l'extérieur de nos frontières, le journal de la rue des Italiens est considéré comme un des quatre ou cinq plus grands quotidiens du monde, et bien souvent la politique française y est suivie à travers ses colonnes.

A tout point de vue, *Le Monde* symbolise bien ce «quatrième pouvoir» dont on parle outre-Manche. Giscard, on le voit, possède bien l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Depuis son arrivée à l'Élysée, et plus encore depuis 1978, il a entrepris la monopolisation des grands médias audiovisuels, dans le même temps où Hersant se charge d'une bonne partie de la presse écrite à grand tirage. Restait *Le Monde*.

Sans doute l'objectif du tandem Giscard-Peyrefitte n'est-il pas de «frapper à la caisse» : le quotidien a de ce point de vue les reins solides. Il n'est pas non plus, directement de faire taire *Le Monde* : fort du soutien quasi unanime qu'il a reçu, celui-ci ne se taira pas. Plus insidieusement, le gouvernement tente des pressions dont la plainte en justice n'est qu'un des aspects : il s'agit de s'en prendre au prestige du *Monde* en tant qu'institution influente. Tenter de faire admettre par les juges que les articles du *Monde* sont des articles de dénigrement systématiques et mensongers, c'est du même coup tenter de porter atteinte au prestige, et donc à son audience. Que dès aujourd'hui, à l'approche des présidentielles, *Le Monde* ne soit plus considéré comme «le» journal de référence, mais comme un journal parmi les autres de la presse d'opinion ou de parti, tel semble être l'objectif recherché. Peut-être même le calcul est-il à plus long terme : en 1981-1982, *Le Monde* changera de directeur. Le successeur de Fauvet, Claude Julien est présenté comme «plus à gauche», et sans aucun doute le pouvoir giscardien, s'il venait à subsister se servira de cet élément nouveau pour approfondir sa campagne.

Nicolas DUVALLOIS

Que le projet Peyrefitte aggrave considérablement les peines, qu'il menace le droit de grève, qu'il généralise les contrôles d'identité, tout cela commence à être largement connu. Mais sait-on que ce projet vise aussi à mieux contrôler la magistrature ? Sait-on que, parallèlement à la mise en place de ce projet, le gouvernement entreprend pour les mêmes raisons une réorganisation de la justice ? Dans sa lettre au Premier ministre, Giscard a inscrit la mise en œuvre de la loi sur le statut de la magistrature comme une des vingt-neuf actions prioritaires à réaliser d'ici les présidentielles. C'est une véritable mise au pas de la justice que tente aujourd'hui d'engager le gouvernement. Quels sont donc les objectifs de la bourgeoisie en la matière ?

Par Didier DELORME

CES objectifs sont à rapporter à la crise profonde qui secoue la magistrature depuis plusieurs années. Jusqu'en 1968, cette institution était totalement acquise au gouvernement. La magistrature marginalisée sous De Gaulle, créateur de la Cour de Sécurité de l'Etat, restait un corps d'Etat silencieux. Et son seul syndicat, l'Union fédérale des magistrats, ancêtre de l'Union syndicale des magistrats, ne sort pas des limites du corporatisme.

Une justice en crise

Après 1968, les juges vont rompre l'isolement de la magistrature, confronter la justice aux réalités sociales et économiques. L'action de certains juges vite qualifiés de «rouges» par la grande presse, tant ils rompent avec la soumission habituelle, révèle au grand jour ce malaise de la justice.

Pascal, qui s'en prend ouvertement à la justice de classe, contribue largement à l'ouverture des procès des Houillères en 1974. Suivant l'exemple du juge Charette qui incarne en septembre 1975 Chapron, PDG responsable d'un accident mortel du travail, bien d'autres juges inculperont des dirigeants d'entreprise pour non respect de la sécurité ou entraves aux libertés syndicales.

Cette constatation, dont une des principales manifestations est la création en juin 1968 du Syndicat de la magistrature (SM), trouve son origine dans d'importants clivages apparus peu avant 1968 dans la magistrature. A l'époque où l'on n'est plus forcément juge par respect des traditions familiales, l'Ecole Nationale de la magistrature (ENM) commence à recruter. Avant les juges étaient formés par des tribunaux, en 1958, 20 juges sortent de l'ENM, en 1970, plus de 50, aujourd'hui 210. Ses élèves sont passés par l'Université où les analyses marxistes ont maintenant droit de cité et

participeront aux manifestations de 68. Comment dès lors tolérer que le pouvoir maintienne l'appareil judiciaire hors du champ social ? Comment ne pas contester l'existence d'une hiérarchie qui s'affirme comme un relais du pouvoir politique ? Enfin, les revendications en faveur d'une libéralisation du statut des magistrats, étouffées jusqu'alors par le pouvoir vont être largement reprises par ces jeunes juges.

Cette contestation au sein même de la magistrature n'est guère acceptable par le pouvoir : d'une part, parce que la multiplication des «affaires», même si elles concernent un nombre de juges limités, porte atteinte à l'image de la justice que la bourgeoisie entend absolument préserver : celle d'une justice équitable, universelle, au-dessus des classes. D'autre part le malaise constant conduit à une certaine latitude — à un certain «laxisme» dirait le Garde des Sceaux — dans l'application des peines, entamant l'efficacité de l'institution judiciaire.

Préserver l'image d'une justice au-dessus des classes

La critique publique de la justice exprimée par le SM quand par exemple en 1970 à la télévision, il parle des violences policières et de la complicité des magistrats, les attaques de certains juges contre les crimes patronaux, tout cela donne l'image d'une justice à faux visage. Contestée de l'intérieur, la justice perd de son crédit.

Pour faire rentrer «les juges rouges» dans le rang, le pouvoir va-t-il faire pleuvoir les sanctions ? Lors de l'affaire de Bruay, le juge Pascal aura sa note baissée. Le juge Ceccaldi qui risquait de porter atteinte à des intérêts considérables dans l'affaire des «pétroliers» à Marseille, est muté à Hazebrouck. Monique Guenan, vice-présidente du SM, est suspendue parce qu'elle s'était étonnée des conditions de



En 1975, devant le Palais de Justice de Béthune, des cadres se sont rassemblés pour demander la libération du PDG Chapron que le juge De Charette avait mis en détention comme responsable d'un accident du travail.

Réforme de la Justice QUELS OBJECTIFS POUR LE POUVOIR ?

l'extradition de Croissant. En deux ans et demi, Lecanuet Garde des Sceaux avait engagé autant de poursuites disciplinaires contre les magistrats qu'en trente ans.

Cette politique répressive «au coup par coup» du pouvoir vis-à-vis des juges «déviant» a cependant des limites : d'abord en s'attaquant à des juges qui rangent leur combat aux côtés des travailleurs, le pouvoir révèle la nature de classe de sa justice. Certaines de ces mesures contredisent les principes fondamentaux de la justice : comment parler d'«inamovibilité» des juges si le pouvoir opère des mutations dès qu'un juge se montre indocile ? Ensuite, il ne peut empêcher les magistrats sanctionnés, mutés ou désaisis de faire connaître publiquement leurs points de vue sur le type de justice qui est rendu et sur les affaires dont ils ont eu à juger. Ceci est d'autant plus dangereux et corrosif pour la bourgeoisie que cette dénonciation se fait de l'intérieur même de l'institution judiciaire, par des gens qui en connaissent bien les rouages et qui bénéficient du prestige du magistrat.

Enfin le SM par toute une série d'actions politiques, a obtenu des résultats significatifs face à la répression : le juge Dujardin poursuivi pour violation du secret, ne reçoit finalement qu'un avertissement, de nombreux juges sont relaxés, les poursuites contre les juges de Charette et Ceccaldi sont abandonnées.

C'est pour éviter ces inconvénients que le pouvoir entreprend aujourd'hui une vaste réorganisation de la justice par toute une série de dispositions.

La loi Foyer sur le statut de la magistrature votée en octobre

1980 modifie nettement le recrutement, l'avancement et l'honorariat des magistrats et institue des magistrats chargés d'effectuer des remplacements temporaires.

Depuis 1970 (loi du 17 juillet) des dispositions provisoires renouvelées en août 1975 permettent au gouvernement de recruter directement des élèves à l'E.N.M., en les dispensant du concours d'entrée. Ce «recrutement latéral», plusieurs fois dénoncé par le SM, car il vise à sélectionner des magistrats acquis au pouvoir, se trouve accentué par la loi Foyer : pour 210 élèves admis sur concours, 330 seront recrutés latéralement.

Cette loi exclut par ailleurs la représentativité syndicale des commissions d'avancement, de discipline du parquet et d'intégration à l'E.N.M.

Et surtout en créant des «juges volants», la loi permet aux chefs de cour de composer à leur gré les audiences chargées d'affaires délicates. Toutes ces mesures auxquelles il faut ajouter le renforcement de la hiérarchie (cf interview), visent à marginaliser les juges syndiqués, à faire marcher d'un même pas tout ou presque tout le corps judiciaire.

Rendre la répression plus efficace

Alors que le gouvernement met en place une politique répressive pour faire passer à tout prix ses mesures d'austérité, ses plans de restructuration et ses cortèges de licenciements, toute une série de réticences, d'oppositions de la part des juges viennent contrecarrer cette volonté.

Claude Joly, juge d'instance à Douai refuse les demandes de saisies, d'expulsions formulées par des sociétés de crédit et accorde des délais à ceux qui sont menacés. Aussitôt la voilà traduite devant le conseil supérieur de la Magistrature.

Quand le juge Bidalou prononce la réintégration des résidents expulsés des foyers Sonacotra, il va à l'encontre de la politique anti-immigrés du gouvernement. Le parquet demande alors d'interdire à ce juge l'exercice de ses fonctions. A l'heure où le patronat tente de plus en plus de porter sur le terrain juridique les conflits du travail, en réclamant par exemple dommages et intérêts pour fait de grève, le gouvernement ne peut tolérer que des magistrats donnent tort aux patrons.

Ces discordances sont d'autant plus intolérables, pour le pouvoir, qu'elles ne sont pas seulement le fait d'animateurs du SM. Certains juges sont réticents à suivre le gouvernement dans la répression des grévistes.

De manière plus générale, le développement de la crise et de la politique d'austérité du gouvernement amène bon nombre de juges à saisir les causes sociales des actes qu'ils ont à juger. C'est le cas notamment de la justice au quotidien où derrière les créances impayées ou des vols au supermarché, se profile l'ombre de la crise.

En déclarant en juin 1978 au *Nouvel Observateur* : «Nous voulons éviter que les sinistrés de la société deviennent des sinistrés de la justice», le juge de Charette décrivait bien le mécanisme de cette contagion.

Ce type de raisonnement conduit finalement à relativiser le

Dominique Coujart, Président du Syndicat de la Magistrature :

«UNE MISE AU PAS DE LA JUSTICE»

► Parmi toutes les atteintes aux libertés fondamentales portées par le projet Peyrefitte, quelles sont les dispositions propres à accentuer le contrôle du pouvoir sur la justice ?

La liberté du juge se situe entre la loi qui est une disposition générale et son application à des cas particuliers. Le projet Peyrefitte est destiné à réduire cet espace de liberté. Par exemple, les peines «plancher», peines sous lesquelles les juges ne pourront pas descendre pour condamner les prévenus, constituent un moyen d'obliger les juges à exercer une répression plus forte que s'ils avaient pu tenir compte des circonstances atténuantes. En ce qui concerne l'exécution des peines, le nombre des infractions pour lesquelles les condamnés sont soumis à un régime de détention spécial s'accroît et le procureur peut suspendre les décisions du juge d'application des peines (JAP), réservant au ministre de la Justice le droit de décider dans un délai d'un mois. Ces dispositions sont destinées à empêcher le JAP d'accorder un certain nombre de libérations conditionnelles ou de permissions de sortir. Le projet Peyrefitte renforce aussi le pouvoir des magistrats chargés de l'accusation au détriment de celui des juges.

SUITE DE LA PAGE 7

droit, et les décisions des juges qui suivent ce raisonnement diminuent singulièrement l'efficacité d'une justice dont le pouvoir entend se servir de plus en plus pour réprimer les luttes des travailleurs et la petite délinquance.

Le gouvernement entend donc faire marcher la «justice» au même pas et contrer tout «laxisme» des juges. C'est ainsi que l'on peut comprendre certaines dispositions du projet Peyrefitte comme l'instauration des peines automatiques et le renforcement du pouvoir du parquet au détriment de celui des juges et des droits de la défense.

Ainsi le contrôle de la magistrature est-il aujourd'hui une préoccupation majeure du gouvernement. De même qu'il cherche à blanchir sa police après les accusations portées contre elle à propos de l'attentat de la rue Copernic, le gouvernement entend faire de la justice une institution sans faille.

Cependant sur ce point le texte initial a été très sérieusement amendé par les députés puisque les droits de la défense ont été réintroduits dans la procédure de saisine directe qui donnait des pouvoirs étendus au Parquet et que le Parquet n'aura pas le droit de procéder à des actes d'instruction comme le prévoyait Peyrefitte.

Toutes ces dispositions doivent être analysées comme un renforcement du contrôle exercé par le pouvoir sur les juges au travers du droit pénal. Cela dit, le projet Peyrefitte ne constitue qu'un aspect des réformes gouvernementales concernant la Justice.

► Au-delà du projet Peyrefitte, comment se manifeste concrètement la volonté gouvernementale de contrôler l'appareil judiciaire ?

Prenons l'exemple de la place occupée par le cabinet du ministre de la Justice. Avant il était constitué d'un petit groupe de gens qui, auprès du ministre, menaient une certaine réflexion politique sans empêcher les magistrats du ministre de jouer leur office. Maintenant il comporte une certaine de personnes. Cette répartition des rôles entre ce cabinet et le ministère, structure permanente qui survit aux différents ministres, est tout à fait significative de la méfiance actuelle du ministre par rapport aux magistrats et du fait qu'il veut prendre des décisions à caractère essentiellement politique. Toutefois le véritable contrôle des juges passe par l'organisation judiciaire mise au service du pouvoir par la réforme en cours du code d'organisation judiciaire (COJ) et par la loi votée le 8 octobre 1980 sur le statut de la magistrature.

La plupart des exemples témoignent d'un contrôle insidieux comme la création par les nouveaux statuts de «juges volants». Ces magistrats qui ne seront pas attachés à un tribunal mais à une cour d'appel, pourront être envoyés en mission pour intervenir sur des affaires sensibles.

Dans le même temps, le pouvoir des chefs de cour et des chefs de tribunaux a été renforcé. Alors que les magistrats du siège sont statutairement indépendants, ils sont organisés hiérarchiquement : les juges dépendent de chefs de juridiction. Au Portugal, par exemple, les magistrats élisent leur président pour s'occuper de l'administration. En France, ce récent ren-

forcement de la hiérarchie judiciaire, est un moyen que s'est donné le pouvoir pour exercer un contrôle plus serré sur la justice. Le cas du Parquet de Paris témoigne bien de cette volonté. Les substituts du procureur ne sont pratiquement que les secrétaires d'un premier substitut : ils font ce qu'on appelle des réquisitoires définitifs, mais c'est le premier substitut qui les signe. Dès que se pose un problème de détention, le juge d'instruction doit voir le premier substitut. Ainsi cette hiérarchisation est tellement forte qu'elle dépossède même des magistrats de certaines de leurs attributions. Quand un juge d'instruction doit saisir le parquet, il a affaire à un premier substitut, c'est une sorte de relation hiérarchique : le juge doit consulter un magistrat d'un grade plus élevé, certes placé dans l'autre fonction, mais cette obligation fait pression sur le juge.

Les assemblées générales de tribunaux voient leur rôle diminué au profit des présidents et des premiers présidents de cour d'appel.

Ces exemples sont très techniques, et c'est pour cette raison que, lorsque nous nous sommes battus contre la loi sur le statut des magistrats, nous n'avons jamais réussi à sensibiliser les non-juristes. Cela apparaissait de l'extérieur comme «de la cuisine». Peyrefitte l'a très bien compris, il a dit que c'était du corporatisme. Depuis la mobilisation contre le projet Peyrefitte, nous arrivons mieux à expliquer l'importance de toutes ces questions.

► Quelle signification accorder à l'ensemble de ces mesures de contrôle des juges ?

Il s'agit d'un tout ! La signification du projet «Sécurité et Liberté» doit être reliée à la réforme du COJ et même à la réforme du statut de la magistrature puisque l'on recrute maintenant des magistrats, âgés de 35 à 50 ans dans le privé. Le gouvernement fait davantage confiance à d'anciens chefs de personnel de boîtes privées pour diriger des tribunaux qu'à des magistrats sortis de l'école de la magistrature. Mais s'il y a de la part du gouvernement, cette méfiance à l'égard du juge et cette mise au pas de la justice, je crois que cela signifie quelque chose de beaucoup plus profond, à savoir que le pouvoir politique a l'intention de se servir

de sa justice beaucoup plus qu'avant. Prévoyant une aggravation de la crise, il met en place une justice aux ordres.

Le gouvernement sait que la crise va s'aggraver et que se produiront d'importants mouvements sociaux. Si ces mouvements prenaient de l'ampleur, il serait quand même difficile à un Etat qui se prétend démocratique d'édicter des lois d'exceptions pour la circonstance. En fait, le projet Peyrefitte n'est jamais qu'une loi d'exception prévue de longue date et dont le gouvernement fait une loi de droit commun. Cette loi vise la classe ouvrière au travers de la répression des luttes et les marginaux ou les sans-emploi qui font de la petite délinquance. Dans les deux cas ce sont les mêmes qui sont visés. Le sénateur Virapoullé (Union centriste) a déclaré, à l'occasion du débat sur le projet Peyrefitte : «Dans ce débat, seuls nous intéressent les délinquants en col rouge». Le sénateur voulait supprimer un amendement assimilant la banqueroute frauduleuse au vol aggravé et tenait à écarter du projet le problème de la délinquance en col blanc. Son lapsus montre bien qu'elle est l'économie du projet Peyrefitte.

► Dans la magistrature, le projet Peyrefitte a suscité des réactions hostiles jusque parmi les chefs de cour d'appel. Quels ont été les différents types de protestation ?

Nous avons réussi quelque chose d'unique en constituant contre ce projet un front rassemblant toutes les organisations de juristes, magistrats et avocats réunis. Ce front, qui s'appelle «Justice pénale nouvelle» affirme que ce projet doit être rejeté dans son ensemble. Si ce front a des limites inhérentes à sa composition politique hétérogène (il comporte des libéraux, des gens de gauche, et d'autres beaucoup moins à gauche), il n'empêche que c'est la première fois qu'il a pu être constitué aussi largement et se maintenir assez longtemps. En juin dernier, nous avons organisé avec succès les «6 heures pour la justice», et même après le passage à l'Assemblée Nationale, «Justice pénale nouvel-

le» continue de se réunir pour aboutir au rejet du projet.

Cette expérience laisse espérer qu'à d'autres occasions nous pourrions encore nous retrouver sur des bases de défense des libertés, ce qui s'avère de plus en plus nécessaire dans les circonstances actuelles.

Le front des juristes étant assez limité, il était indispensable de se tourner vers la population pour se mobiliser contre le projet Peyrefitte. Nous avons, le SAF (Syndicat des avocats de France) et le SM surtout, rencontré les organisations syndicales. Celles-ci ont été beaucoup moins promptes à réagir pour des raisons politiques propres à leurs stratégies, mais aussi parce que la mobilisation est très difficile en ce moment.

Signalons enfin notre rencontre avec les syndicats de policiers qui a débouché sur un travail nouveau et constructif. Le projet Peyrefitte, à la suite d'un amendement voté par les députés, prévoit en effet la possibilité des contrôles d'identité par la police, en matière administrative. Ce qui est jusqu'à présent illégal, même s'il s'agit d'une pratique courante.

► Comment ont été ressenties les critiques portées par *Le Monde* contre les magistrats au travers de Peyrefitte qui se présente comme leur porte-parole ?

Il nous semble assurément que si *Le Monde* stigmatise le fonctionnement de la justice tout particulièrement en ce moment, c'est que la justice peut donner des inquiétudes aux journaux libéraux comme *Le Monde*. Il est donc extraordinaire d'affirmer, comme le fait Peyrefitte, que les magistrats ont été choqués par les critiques de *Le Monde* à l'égard de la justice. Ils sont essentiellement choqués par l'usage qui est fait de la Cour de Sécurité de l'Etat à l'occasion de l'affaire Copernic par exemple, par ce qui se passe autour de l'affaire Delpey. Les magistrats sont très contents du rôle joué par la presse : sans elle, jamais ils n'auraient su quelles manipulations exerce actuellement le pouvoir sur la justice.

Création de l'Association France-Zimbabwe

Ce 15 novembre 1980 a été fondée l'Association d'Amitié France-Zimbabwe. L'Association d'Amitié France-Zimbabwe est ouverte à toutes les personnes qui, en France, veulent développer les liens d'Amitié avec le Zimbabwe. Elle impulsera une solidarité concrète avec le peuple du Zimbabwe dans ses efforts de consolidation de son indépendance et pour la reconstruction et le développement

de l'économie du pays. Elle élargira également la connaissance mutuelle en développant l'information et les échanges culturels (organisation de stages, voyages etc.).

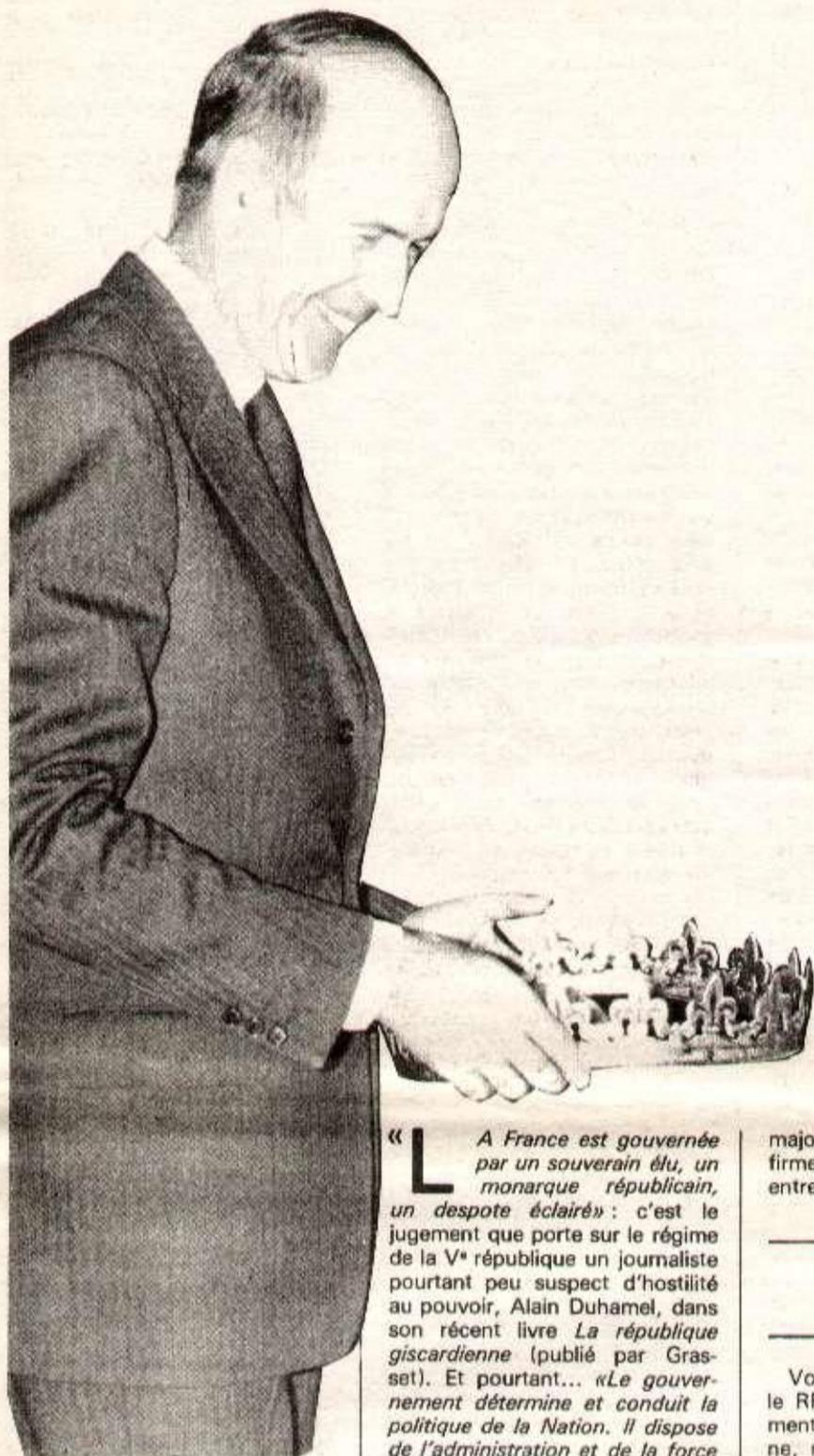
Pour toute information sur les actions envisagées, écrire au siège de l'association : 14 rue de Nanteuil 75015-PARIS.

Communiqué

LE PRESIDENT SES POUVOIRS, ET SES HOMMES

Éléments sur l'Etat giscardien

A l'approche de l'élection présidentielle, les bilans du septennat de Giscard ne vont pas manquer de se multiplier. Plusieurs ouvrages viennent déjà de jeter une certaine lumière sur la pratique et l'étendue du pouvoir présidentiel depuis 1974. Alain Duhamel en traite dans un chapitre de *La République giscardienne*, Samy Cohen l'aborde sous un angle particulier à propos des *Conseillers du Président*, François Mitterrand s'y intéresse dans *Ici et Maintenant*, tandis qu'Yves Agnès avait consacré, dans le *Monde-Dimanche* du 22 mars 1980, un important article à *l'Etat-Giscard*.



«Le monarque républicain»

«**L**A France est gouvernée par un souverain élu, un monarque républicain, un despote éclairé»: c'est le jugement que porte sur le régime de la V^e république un journaliste pourtant peu suspect d'hostilité au pouvoir, Alain Duhamel, dans son récent livre *La République giscardienne* (publié par Grasset). Et pourtant... «*Le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement (...); «la loi est votée par le Parlement»*. Ce sont deux passages de la Constitution de 1958. Mais chacun sait qu'en pratique ils se lisent: le président de la République dirige réellement le gouvernement, et le gouvernement fait voter au Parlement les lois qui lui conviennent, à l'exclusion de toute autre.

On connaît les mécanismes généraux sur lesquels est fondée cette pratique. A la base, l'abaissement du pouvoir du parlement par la Constitution elle-même, qui s'est trouvé aggravé par les lois organiques déterminant son fonctionnement. Cependant l'existence jusqu'en 1976 sur les bancs de l'Assemblée Nationale d'une «majorité présidentielle» relativement homogène est encore venue réduire un peu plus son rôle à celui d'une chambre d'enregistrement. A sa manière, la brouille entre Giscard et Chirac, entraînant une situation où le président de la République était minoritaire au sein de sa propre

majorité, est venue encore confirmer le déséquilibre écrasant entre l'exécutif et le législatif.

Le fantôme du parlement

Voici quatre ans, en effet, que le RPR, plus puissant au Parlement que la coalition giscardienne, n'a pas osé pourtant défier une seule fois par son vote le président de la République et son gouvernement. Comme ses prédécesseurs, Giscard d'Estaing a recouru largement pour obtenir le vote des lois à la procédure du vote bloqué, qui permet au gouvernement d'empêcher tout amendement aux textes qu'il propose; la pratique est quasiment automatique lors du vote annuel du budget. Fait nouveau, le gouvernement Barre a fréquemment en recours à la procédure qui consiste à engager sa responsabilité sur un texte. Ce système, on le sait, fait que la loi est alors adoptée si une motion de censure n'est pas déposée, ou si elle est rejetée. Ainsi, l'élection du Parlement européen au suffrage universel, la loi-programme militaire, le budget 1981, le prélèvement sur les retraites de la cotisation à la Sécurité sociale, ont pu être adoptés sans que les députés aient eu à se prononcer sur le texte de la loi, le RPR n'ayant jamais osé apporter ses voix aux motions de censure déposées par l'opposition.

Trancher de tout

Sur un autre plan, celui des rapports entre le gouvernement et la Présidence de la République, la pratique a là aussi évolué dans le sens de la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul homme. Non certes que la démission forcée de Jacques Chirac en août 1976 ait éclairé d'un jour nouveau les rapports de force entre le chef d'Etat et son premier ministre: la question avait été définitivement tranchée en 1972, lorsque Georges Pompidou avait remercié Chaban-Delmas deux mois à peine après que celui-ci avait obtenu un vote de confiance massif à l'Assemblée Nationale. C'est plus sur l'étendue de l'intervention présidentielle que des glissements semblent s'être opérés. De Gaulle avait son «*domaine réservé*» (affaires étrangères, politique militaire); en politique intérieure, il traçait les grandes orientations, laissant au gouvernement la bride sur le cou pour les décisions plus ponctuelles. Georges Pompidou rentrait déjà beaucoup plus dans le détail. Avec Giscard, on se demande où va s'arrêter ce mouvement. C'est lui qui a inauguré la pratique des directives semestrielles adressées au premier ministre et qui fixent avec précision les tâches du gouvernement. Il nomme les titulaires de mission d'étude, connus du public sous le nom de Monsieur Prostitution, Monsieur Circula-

tion, etc. Il charge à certaines occasions les ministères de tâches particulières, en passant par-dessus la tête du premier ministre. Enfin, une pratique déjà existante a pris durant son mandat une extension toute nouvelle: il s'agit des conseils interministériels, encore appelés conseils restreints. Ce sont des réunions qui rassemblent, autour du président et du premier ministre, les ministres et hauts fonctionnaires intéressés par une question particulière; c'est là, bien souvent, que se déterminent les orientations d'une politique, beaucoup plus que lors de la réunion plénière du Conseil des Ministres, empêtrée dans un certain formalisme. Or ces conseils restreints se sont réunis trois fois plus souvent avec le nouveau président que du temps de son prédécesseur, à un rythme presque aussi rapide que l'assemblée plénière du gouvernement, qui se trouve ainsi court-circuitée au profit de l'autorité présidentielle.

Mais, si poussée que soit l'individualisation du pouvoir, il ne saurait s'exercer sans que d'autres hommes que le président, à divers titres, viennent contribuer à la préparation des dossiers, à la mise en oeuvre des décisions: en ce sens, le problème reste posé de savoir qui, dans la cinquième giscardienne, partage le pouvoir avec le monarque républicain. La première question qui se pose à ce sujet est naturelle-

Par Jean LERMET

ment celle de l'entourage immédiat du président, de ces collaborateurs qui, siégeant à l'Élysée, constituent le Secrétariat Général de la présidence de la république.

Une phalange de fidèles

Du nombre de 27 avant la mort de Georges Pompidou, son effectif s'était trouvé ramené à 18 lors des débuts présidentiels de Giscard, qui cherchait à donner une image moins solitaire de l'exercice du pouvoir, mais il est peu à peu remonté pour atteindre aujourd'hui 24 personnes. Issus pour 89% de la fonction publique, et pour 53% de l'École Nationale d'Administration, ces hommes ne sont évidemment pas choisis parmi les ennemis politiques du président. Une bonne moitié des collaborateurs sélectionnés par Giscard lors de son accession au pouvoir avaient préalablement travaillé dans le cabinet du ministre des finances, qui avait été des années durant son royaume. Les collaborateurs les plus proches sont ceux qui répondent le plus étroitement à ce critère de fidélité politique. Sont venus ainsi des Finances Claude - Pierre Brossolette, le premier secrétaire général de Giscard à l'Élysée, Jacques Wahl, qui occupe actuellement ce poste, Jean Serisé, chargé de mission en liaison directe avec Giscard, Lionel Stolérnu, qui fut son conseiller économique avant de passer au gouvernement, Victor Chapot, autre chargé de mission, Yves Cannac, ancien secrétaire général adjoint, et François Poige de Combret, titulaire actuel de cette fonction.

Les relations personnelles jouent aussi leur rôle, comme pour Jean François - Poncet, secrétaire général de l'Élysée avant de devenir ministre des affaires étrangères. Sans parler du PCF, quasiment absent du milieu des hauts fonctionnaires, on chercherait évidemment en vain parmi ces hommes des chiraquiens ou des socialistes...

Le rôle des conseillers

On a souvent voulu voir dans ce cabinet présidentiel une sorte de super - gouvernement, disposant en réalité de beaucoup plus de pouvoir que celui dont le premier ministre siège à Matignon. Quoi d'étonnant, lorsqu'on connaît les pouvoirs respectifs du président et du premier ministre ? Dans son livre : *Les conseillers du Président*, qui vient d'être publié aux Presses Universitaires de France, Samy Cohen conteste ce point de vue. Et il faut reconnaître qu'il ne manque pas d'arguments. Il fait en effet remarquer qu'à la différence des ministres les membres du cabinet présidentiel ne sont pas directement branchés sur les différentes administrations, qui dépendent chacune d'un ministère. Par con-



Quatre conseillers élyséens : Pierre Hunt, Jacques Wahl, Jean Serisé, Jean François-Poncet.

séquent, l'entourage présidentiel ne dispose pas des moyens de faire appliquer les décisions prises. Deuxièmement, ils ne disposent pas seuls de l'accès au président de la république, mais partagent ce privilège avec les membres du gouvernement. Enfin, s'ils préparent les dossiers sur lesquels s'appuieront les décisions présidentielles, ils ne constituent pas, contrairement à ce qui a pu se passer dans le système américain, un écran qui empêcherait le chef de l'Etat d'avoir recours à des contacts beaucoup plus variés pour son information, pratique qui se vérifie de de Gaulle à Giscard en passant par Pompidou.

A quoi servent ils, en somme ? A assurer à l'hôte de l'Élysée un système d'information permanent qui lui soit propre, et qui lui permette de ne pas dépendre entièrement du gouvernement en la matière : condition indispensable à la matérialisation de sa suprématie sur le ministère; à vérifier l'application des décisions prises lorsqu'elles passent au niveau ministériel. Mais, en la matière, il ne suffit pas de contrôler pour imposer. Samy Cohen montre ainsi comment, au moment où la guerre d'Algérie constituait la préoccupation centrale du pouvoir, de Gaulle n'a pas pu faire prévaloir ses vues contre celles de son premier ministre, Michel Debré, aussi longtemps qu'il n'a disposé que de ses conseillers pour agir, et comment il a dû finalement avoir recours à la nomination d'un ministre spécifique (Louis Joxe), dont le domaine d'activité échappait officiellement au premier ministre. Ajoutons parmi les fonctions de l'entourage présidentiel celle, non négligeable, qui consiste à assurer la promotion de l'image de marque du président et de sa politique, tâche qui mobilise environ un cinquième des conseillers actuels de Giscard.

L'Etat-Giscard

En réalité, pour assurer l'exécution des décisions dans toute la série des domaines où il intervient, le président de la république est amené à prendre d'autres armes, et à truffer nombre de postes - clés de l'appareil étatique ou para - étatique de ses hommes de confiance. C'est ainsi que se met en place petit à petit, après l'état - UDR, naguère dénoncé par Servan - Schreiber, un Etat - Giscard.

Cette colonisation s'appuie tout d'abord sur les anciens membres du secrétariat général de l'Élysée. Ainsi, Claude - Pierre Brossolette et Jacques Calvet ont été placés respectivement à la tête du Crédit Lyonnais et de la BNP. Xavier Gouyou - Beauchamp est administrateur de la SOFIRAD, qui assure le contrôle de l'Etat à Europe N°1, Radio Monte - Carlo et Sud - Radio. Et Michel Bassi, après avoir participé au service de presse de l'Élysée et avoir assuré la promotion de la « démocratie française » en période électorale, est directeur de Radio Monte - Carlo. Touchant de près à l'univers des médias, l'agence Havas, qui leur distribue la manne publicitaire, est désormais dirigée par Yves Cannac.

Dans les banques et les médias, la liste ne s'arrête pas là : la Banque Française du Commerce Extérieur est revenue à un cousin de Giscard, et le Crédit Foncier à un de ses anciens collaborateurs aux Finances. Victor Chapot, l'homme des missions confidentielles de l'Élysée, qui se serait occupé personnellement de la prise de contrôle de la presse parisienne par Hersant, est administrateur de Radio Monte - Carlo, des Vallées d'Andorre, de Sud - Radio, d'Europe N°1 et de l'agence Havas. Le gendre du président, Gérard

Montassier, est secrétaire général du Haut - Conseil de l'audio - visuel. Et c'est un conseiller de Raymond Barre, Antoine de Clermont - Tonnerre, qui dirige la SFP.

Préfets et directeurs

L'administration centrale et la préfectorale sont de plus en plus étroitement contrôlées au fur et à mesure que le septennat avance. Que ce soit au ministère de l'éducation, des universités, de l'industrie, de l'agriculture, des transports, les directeurs des grands services sont souvent recrutés parmi les membres des cabinets ministériels, hommes de confiance du pouvoir. Les préfets n'ont cessé de faire l'objet de limogeages politiques, au terme desquels il ne resterait plus que onze des leurs réputés proches du RPR - ce qui suppose les bouleversements qu'on devine, vu la manière dont les gaullistes s'étaient eux-mêmes approprié l'appareil d'Etat. En revanche, parmi les nouveaux promus, on distingue au passage le nom d'un ancien chef de cabinet de l'Élysée, d'un directeur du cabinet de Jean-Pierre Soisson, d'un ex-directeur de cabinet de René Haby, d'un cousin d'Anne-Aymone Giscard d'Estaing du responsable financier de la campagne électorale de Giscard en 1974...

Aucun domaine n'est désormais épargné ; on relève des nominations sur critères politiques à l'Institut national de la consommation (Pierre Fauchon, ancien secrétaire général du Centre Démocrate), à la Qualité de la vie (Jean-Claude Colli, ancien vice-président du parti radical), au centre français du commerce extérieur (Guy Carron de la Carrière, ancien conseiller de Giscard aux Finances), au musée

du XIX^e siècle (Jean-Philippe Lachenaud, délégué de l'UDF dans le Val d'Oise), ou à l'office franco-québécois pour la jeunesse (Dominique Bussereau, ancien secrétaire général des jeunes giscardiens). Des fonctions jusqu'ici considérées par tous les pouvoirs successifs comme ne devant pas être soumises pour leur attribution à des critères politiques sont à leur tour contaminées. C'est ainsi que, depuis l'arrivée de Giscard à l'Élysée, une dizaine de recteurs ont été choisis de cette manière, parmi lesquels on relève six candidats à des élections sur des listes giscardiennes, et deux signataires d'un appel d'universitaires favorables à la candidature Giscard en 1979.

Jusqu'ou n'iront-ils pas

Cette politique, actuellement limitée dans la fonction publique aux postes pour lesquels la nomination relève directement du gouvernement, pourrait s'étendre avec une extension des prérogatives de l'exécutif en la matière. Des voix se font entendre pour que la nomination aux postes de responsabilité intermédiaires dans l'administration ne dépendent plus essentiellement de critères tels que l'ancienneté, mais des choix qui conviennent au pouvoir.

A tout seigneur tout honneur. Laissons à Giscard d'Estaing lui-même le mot de la fin. François Bloch-Lainé, dans son livre *Profession : fonctionnaire*, rapporte ces paroles de l'actuel président de la république : « Nous allons forcément vers un présidentialisme accru, et il faut en tirer les conséquences. Les équipes dirigeantes sont appelées à changer avec l'élu du peuple au pouvoir exécutif ».



CHÔMAGE : LA MISERE EN PLUS

Par Monique CHERAN

L'INSEE vient de laisser froidement tomber des chiffres très lourds sur le chômage : en mars de cette année, plus de la moitié des chômeurs inscrits à l'ANPE ne recevaient aucune indemnité. 10 % de moins qu'un an auparavant, et cette régression n'est pas terminée, avec la mise en application progressive de la nouvelle législation en matière d'indemnisation du chômage. 10 % de moins, c'est très lourd de conséquences, de conséquences concrètes.

De tous côtés, dans le secteur dit social, montent des cris d'alarme. Que ce soit d'organismes charitables comme le Secours Catholique, qui enregistre une augmentation dramatique des demandes de secours de chômeurs qui n'ont plus un sou, plus de quoi manger, se loger, s'habiller. Que ce soit des assistantes sociales qui voient se développer dans toutes les villes du pays une sorte de couche de «sous-chômeurs», qui n'ont plus aucun droit, ni des ASSEDIC, ni de la Sécurité sociale, et que toutes les institutions se rejettent les unes et autres et finalement rejettent aux organismes charitables privés.

Cela, c'est ce qu'on peut constater sur le terrain. Un accroissement notoire de la misère, du dénuement le plus total, du désespoir. On est loin des discours électoraux sur la réduction des inégalités chers à Giscard. On en est de plus en plus loin, car il s'agit bien d'une politique concertée, mise en œuvre avec diligence dans tous les secteurs chargés de gérer le chômage. Tous ont été «réformés», que ce soit l'ANPE, les ASSEDIC, et dans un registre spécifique la Sécurité sociale, qui ne prend plus en charge au bout d'un an, les chômeurs qui ne sont plus indemnisés.

A l'ANPE, c'est «l'auto-inscription», qui élimine déjà des chômeurs. C'est aussi le recours systématique aux convocations inutiles, suivies de radia-

tions en cas d'absence du chômeur convoqué. C'est ce que les agents appellent «la course au placement», même si une semaine après le chômeur est de nouveau chômeur. Dans chaque agence, c'est plusieurs centaines de demandeurs d'emploi qui ont ainsi disparu des fichiers en quelques mois.

Aux ASSEDIC, c'est la transformation complète du secteur chargé de l'aide à l'emploi. Tâches administratives, flicage, c'est aujourd'hui l'essentiel de ce qu'on demande aux employés des ASSEDIC. Eux aussi doivent multiplier les convocations, savoir si les chômeurs recherchent bien du travail, combien de démarches ils ont effectuées... Plus de temps pour essayer de résoudre un tant soit peu les problèmes, ni même pour faire les démarches qui pourraient provisoirement dépanner le chômeur.

Et partout, la répression. Sur la Région Parisienne, c'est des directives du directeur de l'ANPE pour reprendre en mains les agents ! Aux ASSEDIC, c'est des blâmes pour les agents qui refusent d'augmenter le nombre des convocations, qui refusent de se transformer tout simplement en flics de l'administration !

Au bout du compte, c'est pire pour les chômeurs, pire pour les employés. Tout le monde doit filer droit, et se trouver content de son sort... Bien sûr, pour l'essentiel, les choses se passent comme prévu par le gouvernement, ses projets rentrent dans la vie. Mais ce n'est là qu'une partie de la réalité. Dans tout ce secteur chargé de faire passer la politique du gouvernement en matière de chômage, commence à se développer une réflexion sur le rôle qu'on veut lui faire jouer. De plus en plus des agents de ces secteurs se placent du point de vue des chômeurs qui viennent les voir. Un début de liaison s'avère possible, pour résister ensemble au rouleau-compresseur que veut faire passer Giscard sur les chômeurs...

Martine et Eliane, assistantes sociales travaillant en mairie ; Georges, agent dans une ANPE ; Gérard, François, Pierre et Mireille, conseillers à l'emploi dans une antenne des ASSEDIC ; Frédérique, assistante sociale à la Sécurité sociale. Tous travaillent dans le même quartier, un arrondissement de l'Est parisien. Tous ont affaire les uns aux autres, mais dans l'ensemble, jusqu'à cette table-ronde, ils ne se connaissaient que par les communications téléphoniques quasi-quotidienne qu'ils se donnent forcément dans le cadre de leur travail. Echanger leur expérience, leurs problèmes, c'est bien d'abord ce qui les a motivés pour cette rencontre. En effet, que ce soit à l'ANPE ou à l'ASSEDIC, à la mairie ou à la Sécu, les mêmes problèmes se posent, avec bien sûr des aspects particuliers. Avec l'augmentation du chômage, et plus encore avec les nouvelles législations qui se mettent en place partout pour contrôler les chômeurs, en diminuer artificiellement le nombre, leur rôle de travailleurs «sociaux» se modifie de jour en jour. Et ils se posent de plus en plus cette question : «A quoi veut-on nous faire servir ?», «Que deviennent les chômeurs dans tout ça ?».

Table ronde avec des personnels de l'ANPE, des ASSEDIC, de la SECU, d'une mairie

ILS NE VEULENT PAS ÊTRE DES PIONS

François (ASSEDIC) : la chose la plus flagrante à mon sens c'est que, dans tous les secteurs qui sont les nôtres, il n'est plus possible d'assurer notre fonction telle qu'elle était définie au départ. Maintenant, notre rôle se résume de plus en plus à faire de l'administratif et du flicage des chômeurs. Le reste, ce pour quoi on était là au départ, c'est-à-dire aider les chômeurs à

retrouver un travail, ou à faire une formation, est devenu complètement secondaire, il est laissé à l'appréciation de chacun. Si les agents acceptent cela, s'ils disent «après tout tant pis», on risque de devenir des pions. Et dans tout ça, c'est les chômeurs qui paient.

Gérard (ASSEDIC) : Il y a une grande mutation dans la

fonction des organismes. Par exemple les ASSEDIC sont un organisme tertiaire depuis bientôt trente ans. Il y avait deux grands services : prestations et emploi (aide au reclassement). Au cours des années, le deuxième service s'est dégradé, le service «prestations» s'est développé. Payer les gens, c'est tout ce qui compte, le reste on s'en fout. Il y a de plus en plus d'allocataires à

recevoir. Et la priorité dans ce cadre, c'est le flicage : savoir quel type d'emploi les chômeurs ont recherché, combien... pour n'importe quel genre d'entretien avec les allocataires, c'est devenu inévitable. Ça n'existait pas il y a trois ans. C'est pourquoi on peut s'interroger sur la valeur du système paritaire. En fait, c'est le patronat qui mène la danse, les représentants des syndicats lais-

sent passer beaucoup de choses. On a d'un côté des gens payés par le patronat, qui ne font que ça, qui sont au courant de tout, et de l'autre des représentants syndicaux qu'on noie dans des problèmes administratifs, gestionnaires. C'est d'autant plus bide que systématiquement, une organisation syndicale se retrouve du côté des patrons. Tout est pratiquement joué

d'avance et les patrons disent : «C'est comme ça».

Des chômeurs complètement démunis

Mireille (ASSEDIC) : On ressent qu'on est là pour gérer le chômage, verser des allocations. On a de plus en plus des chômeurs complètement démunis. Avant, il y avait encore l'aide publique, pour les gens qui avaient fini leurs droits. Maintenant on ne sait plus quoi faire, mis à part distribuer des fonds sociaux. On fait de l'assistance, on n'aide pas les gens à s'en sortir réellement, à retrouver du travail. On reçoit des chômeurs malades, qui ne sont plus pris en charge par la Sécu. Des gens complètement paumés, des gens en fin de droit, qui n'ont plus aucune résistance, des gens inscrits comme chômeurs ici parce qu'on ne sait pas où les mettre. Et on doit les convoquer systématiquement pour les contrôler !

Pierre (ASSEDIC) : Très souvent, des gens nous sont envoyés par le bureau d'aide sociale (BAS), pour avoir des secours. On se transforme en assistante sociale.

Gérard (ASSEDIC) : C'est en fait parce qu'on dispose de plus d'argent qu'ailleurs pour les secours. Vu la rigidité dans les autres services sociaux, une partie d'entre eux se déchargent sur les ASSEDIC, parce que c'est la seule solution qu'ils voient.

Moins d'un chômeur sur deux est indemnisé

Moins d'un chômeur sur deux est aujourd'hui indemnisé. C'est ce qu'indique l'INSEE dans le dernier numéro de sa revue *Economie et Statistiques*. Entre mars 1979 et mars 1980, leur nombre a diminué de 10 %, passant de 58,4 % à 48 %. L'INSEE, organisme pourtant officiel, est contraint d'expliquer cette énorme diminution par «l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'indemnisation du chômage». Or dans le même temps, le nombre de chômeurs inscrits dans les ANPE n'a cessé d'augmenter, passant officiellement de 1,3 million à 1,4 million. L'objectif du gouvernement, qui était de diminuer le nombre de chômeurs indemnisés, et partant, de rendre l'inscription à l'ANPE encore plus inutile dans l'esprit des chômeurs, est donc atteint.

Si le chômage global a nettement augmenté, c'est essentiellement les femmes qui sont touchées : 60,6 % des chômeurs inscrits sont en

Martine (mairie) : C'est qu'avec le BAS, l'aide c'est une seule fois, et c'est compliqué. On ne voit pas d'autre solution.

Eliane (mairie) : Et encore, il y a des cas pour lesquels on ne savait pas qu'ils pouvaient obtenir quelque chose de chez vous ! Par exemple les «fins de droit», on ne savait pas trop non plus si on pouvait envoyer des chômeurs en période d'attente de leur indemnisation.

François (ASSEDIC) : C'est possible pratiquement en tout temps.

Pierre (ASSEDIC) : Aux ASSEDIC, bien sûr, c'est relativement facile. C'est immédiat, il n'y a pas trop de conditions. Ailleurs, il faut souvent attendre quatre ou cinq jours, avec l'enquête. Si le chômeur qui demande une aide n'a pas d'enfant, c'est très long, et il y a peu d'espoir. Même s'il n'a pas mangé depuis trois jours...

La rigidité des structures

Frédérique (Sécurité sociale) : Ce n'est pas un problème de démission des employés de tel ou tel secteur, mais de rigidité des structures. Par exemple, le BAS refuse de secourir un chômeur en maladie, il le renvoie à la Sécurité sociale. A la Sécu, c'est très rigide. Il faut un délai incroyable, de l'ordre d'un mois pour un secours maximum de 1 000 francs. Et ça, au bout d'une enquête énorme. Le choix a été fait par le gouvernement

effet des femmes, ce que l'INSEE qualifie de «pourcentage record». Les jeunes filles sortant de l'école sont les plus pénalisées, avec un taux d'accroissement du chômage de 30,4 % sur un an !

Bien sûr, l'INSEE indique aussi que le chômage masculin a légèrement régressé : 1,9 %. Mais c'est pour avouer un peu plus loin que 20 000 ouvriers de plus travaillent en intérim, ce qui correspond presque chiffre pour chiffre à la diminution du nombre d'ouvriers inscrits à l'ANPE. Ils ne sont peut-être plus «chômeurs», mais ils connaissent à la place le travail précaire, avec ses périodes de chômage la plupart du temps pas ou très peu indemnisé ! L'INSEE note également le développement du travail à temps partiel, qui concerne aujourd'hui 7,2 % de la population active, dont la moitié dans le secteur public. L'Etat donne l'exemple, en quelque sorte.

d'orienter de fait tout le monde sur les ASSEDIC !

Convocation sur convocation... au bout, la radiation

Georges (ANPE) : Chez nous aussi, c'est de pire en pire. L'objectif de la direction, c'est de diminuer le nombre de chômeurs inscrits : en un an, sur notre agence, on a perdu 400 personnes ! Beaucoup de gens ne viennent plus, tellement ils sont mal reçus. Avec la généralisation de l'«auto-inscription», cela ne peut que s'aggraver. Avant, en une demie-journée, l'inscription d'un nouveau chômeur était faite. Maintenant, il doit venir au moins trois fois. Certains ne vont pas plus loin que l'accueil : il suffit de disposer-là un agent peu compréhensif pour que certains chômeurs s'en retournent, en précisant par exemple qu'on ne les inscrira pas parce qu'ils demandent tel ou tel genre d'horaires... S'ils poursuivent, après un passage au libre service, on leur donne un dossier. Normalement, ils doivent le remplir et revenir au plus tard dans les quarante-huit heures. Sans quoi, ils sont pénalisés pour leur indemnisation. Mais en fait, on est tellement débordés qu'on leur donne un rendez-vous trois semaines ou un mois plus tard ! Ce qui retarde d'autant le déclenchement de l'indemnisation, même s'ils touchent un arriéré... Ce rendez-vous concerne leur pré-inscription ! Ensuite, si le demandeur d'emploi n'est pas perdu dans toutes ces démarches, on lui donne un nouveau rendez-vous avec un prospecteur placier, qui ne lui donnera rien de plus. En fait, c'est une formalité bidon. Le prospecteur va lui dire «ça va pour la Sécu ? Un emploi ? Je n'ai rien. Une formation ? Revenez dans un mois, c'est long»...

Pierre (ASSEDIC) : On se heurte à des tas de problèmes. Par exemple, pour la prise en charge de la formation professionnelle pour les licenciés économiques, très souvent les délais sont dépassés. Les gars doivent alors payer de leur poche leur formation. Pour le Pacte pour l'Emploi des Jeunes, des stages sont annulés faute de crédits. On ne sait où orienter les gens : il y a peu de possibilités, et on ne les connaît pas vraiment toutes.

Georges (ANPE) : Il y a de plus en plus de motifs de radiation qui sont effectivement utilisés. Ainsi, on convoque de plus en plus de chômeurs pour leur proposer une place. En fait avec les délais, la plupart du temps, quand ils arrivent, la place est prise. On leur propose, et ainsi de suite. Si les gens se découragent, et ne répondent plus aux convocations parce qu'ils savent que ça ne sert à rien, on les radie. A moins qu'ils trouvent une justification. Sinon,



ils ne touchent plus les allocations, ils ne sont plus «demandeurs d'emploi».

Pierre (ASSEDIC) : Il y a des cas extrêmes, des offres d'emploi tellement aberrantes que personne n'en veut. Sur la même offre, il y a quelques fois plusieurs personnes qui se font radier, et qui viennent nous voir. Pourtant à l'Agence, ces offres sont connues comme inacceptables. Et on continue à envoyer des gens !

Des primes au placement ?

Georges (ANPE) : On se demande si on ne va pas bientôt nous donner des primes au placement. L'objectif, c'est le placement. Même s'il ne dure que quelques jours, le chômeur est radié. Ça compte comme un réel placement. On ne regarde plus s'il y a une perte de salaire, déqualification. Tout est bon pour supprimer des chômeurs qu'on fait passer. S'ils n'y vont pas, c'est la radiation...

Frédérique (Sécu. soc.) : Ce n'est pas étonnant si l'on voit des gens tellement angoissés devant les démarches à faire. Certains viennent simplement pour nous demander des lettres de recommandation avant de faire une démarche, ou pour savoir ce qui les attend avec telle ou telle convocation.

Eliane (mairie) : Parmi les gens qu'on reçoit, beaucoup ont peur de retourner à l'agence pour l'emploi.

Georges (ANPE) : C'est vrai qu'il suffit de quelques personnes bien placées pour faire le vide et terrifier les gens. Parmi les nouveautés à l'agence, on travaille de plus en plus avec des boîtes d'intérim, qui sont en cheville avec de grandes entreprises comme Renault. Les boîtes sont de plus en plus exigeantes sur les critères de personnel qu'elles veulent !

On a honte...

Martine (mairie) : A la mairie,

on voit directement les conséquences des réformes de l'ANPE. Ainsi, c'est nous que les gens viennent voir quand ils n'arrivent pas à remplir leur dossier de pré-inscription. Certains n'ont pas tous leurs certificats de travail, n'ont pas le nom exact de leur entreprise. Les plus gros problèmes, on les rencontre avec les immigrés, on n'a pas d'interprète, on remplit les dossiers au pif. Et on a honte de demander aux gens s'ils veulent un travail à mi-temps, s'ils accepteraient une moins bonne qualification. Les gens qui viennent sont tellement paumés qu'ils accepteraient n'importe quoi...

Gérard (ASSEDIC) : Je viens sur la question des aides. On a dit qu'on était un peu les seuls à pouvoir quelque chose. Si l'on prend les immigrés qui vivent en hôtel, ils sont considérés comme étant sans domicile fixe. Après toute une enquête, ils n'auront du BAS que 8€ francs, et une fois ! Ce n'est pas étonnant que le Secours catholique soit débordé, parce qu'on est obligé de faire appel à ses services pour des colis alimentaires par exemple. L'aide officielle est très insuffisante pour sortir les gars de l'ornière. Ainsi, à l'EDF, il y a un très net resserrement. Ils refusent le paiement en plusieurs fois. On a eu des cas où EDF était sûr d'avoir un chèque trois ou quatre jours plus tard, pour un retard de paiement de 500 francs. Ils ont refusé d'annuler les coupures ! Quand il y a des retards de 4 000 francs, et ça arrive fréquemment c'est le désastre : même si on débloque 2 000 francs, ils refusent le paiement échelonné et coupent. Pour se faire remettre les compteurs en route, il faut repayer ! Cela, même quand il y a des mômes.

Eliane (mairie) : On a pas mal de cas de coupures. C'est rare que le gars de l'EDF prenne sur lui de ne pas l'effectuer, même quand il y a des gosses malades. On l'a vu une fois.

Pierre (ASSEDIC) : Jusqu'à ces derniers temps, on arrivait parfois à intervenir avant le coupure, par le canal syndical. Mais on a de moins en moins le temps de s'en occuper !

François (ASSEDIC) : Il y a de gros problèmes avec les

chômeurs en longue maladie. Ceux à qui est refusée l'invalidité ne sont plus pris en charge par la Sécurité sociale, ils redevenant des demandeurs d'emploi, ils doivent se réinscrire. Quand on leur fait passer une visite médicale, ils sont en fait inaptes à toute une série de travaux. On ne sait que faire, car la S.S. n'en veut plus !

Frédérique (Sécu. soc.) : C'est vrai qu'ils sont rejetés de partout. C'est surtout grave pour les travailleurs âgés. On peut les mettre au chômage pendant un an. Et après ? Dans le meilleur des cas, on peut au mieux leur faire toucher à peine le SMIC. Autre problème, les remboursements médicaux des chômeurs qui ne sont plus indemnisés depuis un an. Actuellement c'est très compliqué, tout le monde est paumé, c'est un régime transitoire, où personne ne s'y retrouve.

72 dossiers en 11 minutes

Georges (ASSEDIC) : Toutes les interventions qu'on pouvait encore faire il y a quelque temps, on peut de moins en moins le faire. On veut nous forcer aujourd'hui à recevoir de plus en plus d'allocataires, à les convoquer de plus en plus. On recevait cinq à six personnes par jour, on devra en recevoir huit au moins (trente-cinq par semaines). Ça veut dire que notre travail sera de plus en plus superficiel, qu'il sera de plus en plus axé sur le flicage. Ça a des conséquences sur les chômeurs, et sur le personnel, qui ne tient plus le coup psychologiquement. Il faut voir que sur cinq personnes qu'on reçoit chaque jour, il y en a bien quatre qui pleurent. Et on est de plus en plus impuissants devant ces situations de

détresse. De plus, un climat de terreur s'installe : les agents qui ont refusé d'augmenter les convocations ont été sanctionnés d'un blâme ! La peur s'installe. Il faut lutter contre le découragement ; quand on voit par exemple qu'en commission paritaire qui examine les dossiers en vue des allocations, ils examinent soixante-douze dossiers en onze minutes, c'est révoltant. On a l'impression que tout nous échappe, que ce soit l'attribution des fonds sociaux pour la formation, la question des départs

volontaires. Sans parler du cloisonnement entre les différents secteurs qui ont affaire aux chômeurs.

Du côté des chômeurs

Frédérique (Sécu.soc.) : C'est pour cela que des rencontres comme celles-ci sont utiles. On voit que dans chaque secteur, les agents ne se posent des questions que par rapport à

leur travail propre. On voit l'imbrication des secteurs, on voit comment une réforme ici ou là entraîne des conséquences sur le travail d'autres secteurs. On peut dépasser les réactions corporatistes. Et aussi, on voit qu'on essaie de prendre en compte les intérêts des chômeurs. C'est dur de s'organiser. Sur cette question, mais ça commence à se faire sur Paris. Et on peut y contribuer pour une part, avec l'expérience et les connaissances qu'on a dans le travail.

Secours catholique

EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETE

Il y a quelques semaines, le Secours Catholique lançait un cri d'alarme : «*En 1979, les sollicitations ont augmenté de 30 %. Une accélération de la détresse qui provoque l'inquiétude*». Au premier rang de ses inquiétudes face à ce qu'il appelle les «*pauvretés nouvelles*», le chômage.

Et il donne des chiffres accablants : pour le mois de décembre 1979, sur 15 000 sollicitations effectuées auprès de ses permanences, 2 221 avaient pour cause le chômage. «*On envisage que 1980 dépassera le cap des 200 000 sollicitations, pour un demi-million de personnes. Plus de 25 000 demandes auront pour cause unique le chômage : 25 000 dossiers, c'est-à-dire 70 000 personnes dans l'angoisse*».

Que viennent demander les chômeurs au Secours Catholique ? Les choses les plus élémentaires, en majorité de quoi manger ! 45 % des demandes concernent l'alimentation, 38 % des vêtements, 37 % ont des dettes d'électricité, de gaz, de chauffage, 21 % des retards de loyers avec risque d'expulsion, 5 % des problèmes de crédits avec saisie à la clé.

Qui sont ces chômeurs ? Là aussi, on voit les ravages du système d'indemnisation mis en place : 94 % d'entre eux n'ont aucune ressource, ou des ressources très insuffisantes. Ainsi l'OCDE fixe à 24 F par jour et par personne le seuil de pauvreté. Parmi ces chômeurs secourus, 76 % n'ont pas 25 F par jour

pour survivre ! En janvier 1980, la caisse d'Allocations familiales de la Région Parisienne indiquait que plus de 100 000 familles avaient un quotient familial inférieur à 350 F par mois. Leur nombre a doublé en un an !

Beaucoup de ces chômeurs, 28 %, sont dans l'attente d'une indemnisation. Beaucoup n'ont plus droit à rien, et l'ANPE elle-même estimait à 20 % au moins le pourcentage de chômeurs qui n'ont plus aucune chance de retrouver du travail. «*La situation est aggravée par le cumul des retards. A celui de l'indemnisation chômage s'ajoute souvent celui des allocations familiales ou des indemnités de l'assurance maladie. Les prévisions s'assombrissent, et il faut d'ores et déjà prévoir la conséquence d'une législation nouvelle. Au bout d'un an, les chômeurs non-indemnisés n'auront plus droit aux prestations d'assurance-maladie*».

Le Secours Catholique note les carences de l'administration, qui renvoie elle-même nombre de chômeurs à des organismes charitables. Bien des exemples donnés par le Secours Catholique sont fondés précisément sur des rapports ou enquêtes d'assistances sociales !

Des exemples parmi d'autres...

«*François G. a été licencié depuis trois mois. Son em-*

ployeur a refusé de lui établir un certificat de licenciement.

François ne peut bénéficier des indemnités ASSEDIC.

Quand il se présente à la Délégation du Secours Catholique, il n'a plus de ressources depuis deux mois.

Il n'a plus de quoi se nourrir, se vêtir...

Il a quatre mois de retard de loyer...

□

«*Bernadette C. a 30 ans. Abandonnée par son mari, elle vit seule à Créteil avec deux enfants de 3 et 5 ans. Elle est au chômage depuis 9 mois.*

L'EDF vient de lui couper le courant, suite à une facture de 400 F impayée, «sans lui envoyer d'avertissement préalable de coupure», écrit l'Assistante sociale.

Il y a également une dette de 1 200 F de loyer impayé.

En ce début de décembre 1979, elle dispose de 350 F pour finir le mois avec ses deux enfants.

La plupart de ses meubles ont été saisis pour être revendus à la salle des ventes.

Mais les crédits contractés pour ces achats de mobilier restent dus...

«*M. et Mme Robert G. ont trois enfants de 9, 7 et 5 ans.*

Ce foyer n'avait pas de problème jusqu'à la fermeture de l'usine le 15 novembre.

Quand Mme G. vient à la permanence fin mars... ils n'ont encore perçu ni les salaires d'octobre, novembre, ni la prime de licenciement : l'usine est en faillite.

Le dossier chômage n'est rempli et complété que début avril. Ils ne percevront qu'en mai.

Pendant 7 mois, ils attendent avec seulement les allocations familiales pour vivre.

□

«*Alain L. a 44 ans et habite à Reims.*

Pendant 20 ans il a été manoeuvre dans l'agriculture : betteraves, moissons, abattages des arbres...

Puis il a travaillé quelques années dans l'industrie avant d'être licencié.

Il est aujourd'hui sans ressources, étant parvenu en fin de droits d'indemnisation chômage...

Il n'est pas assez handicapé pour avoir droit à une pension d'invalidité.

Il n'est plus assez résistant pour être embauché comme manoeuvre...

vre... Il est rejeté partout.

□

«*M. et Mme B. de Cambrai, âgés de 26-27 ans, ont quatre enfants de 2 à 7 ans.*

M.B., est chômeur, n'a plus d'indemnité depuis le 1^{er} février ; les ressources déjà modestes sont maintenant minimes et une expulsion est en cours.

La Caisse d'Allocations Familiales a rejeté une demande de prêt.

La famille vit actuellement avec 1 353,50 F de prestations familiales et 800 F d'aide à l'enfance.

□

«*Pascal et Sylvie ont 22 et 23 ans.*

Avec leurs deux enfants, ils vivent à Rouen.

Pascal tôlier-tresseur travaillait en intérim.

Depuis 4 mois il est inscrit à l'ANPE mais non-indemnisé (pas le nombre d'heures).

L'assistante sociale constate qu'ils ont 20 000 F de dettes... et seulement les allocations familiales pour vivre.

Sylvie et ses deux enfants entrent en Maison maternelle après expulsion. Pascal part «errer» de ville en ville à la recherche d'un travail... Se retrouveront-ils ?



Nous poursuivons dans ce numéro l'examen des problèmes que posent à partir de l'expérience des fédérations, la mise en œuvre des nouvelles orientations du PCR. Cette semaine, nous avons interviewé le secrétariat de la Fédération du Nord-Pas-de-Calais

POUR mieux comprendre ce que signifie pour vous, l'application des nouvelles orientations, pouvez-vous préciser les caractéristiques propres de la région ?

La région Nord-Pas-de-Calais présente un certain nombre de particularités. Généralement, l'image traditionnelle qui en est encore donnée aujourd'hui est celle des terrils, des fumées d'usine et des corons, enveloppés d'un épais brouillard. Mais cette représentation en reste à la surface des choses et masque en fait les profonds bouleversements qui s'opèrent.

Depuis les années soixante, la région connaît en effet une restructuration importante sur laquelle est venue se greffer la crise de 1974, ce qui a entraîné un changement considérable par rapport à la période antérieure.

Une grande région industrielle ...

Le Nord-Pas-de-Calais est une des premières grandes régions industrielles. Dès le début du siècle, trois pôles industriels vont restructurer la région : les mines, le textile et la sidérurgie dans la Valenciennais. Les mines ont eu un poids particulièrement important dans la région : les mineurs ont tout d'abord formé le gros des troupes de la classe ouvrière. A la Libération, ils étaient plus de 200 000 sur le bassin. D'autre part, les «filles des mines» constituent la main-d'œuvre la plus importante du textile. Enfin, une partie importante a habité ou habite encore dans le «pays minier» (dans la région de Lens, Hénin-Beaumont, la densité est de 1 200 habitants au kilomètre carré). La liquidation des mines va entraîner un premier bouleversement de la région auquel va venir s'ajouter dans le même temps, la restructuration du textile.

En 1985, selon le plan gouvernemental, il ne restera que quelques milliers de personnes travaillant dans les mines, dans un ou deux sièges ou une centrale. (En 1960, il y avait 130 000 personnes dans une cinquantaine de sièges, une quinzaine de cookerries et une quinzaine de centrales). Dans le textile, de très nombreuses petites usines ont fermé leurs portes ; en moins de dix ans, on chiffre les licenciements à 33 000 pour Roubaix-Tourcoing, 4 700 dans le Cambrasis et 4 200 dans la région de Calais...



Dans les années soixante, le gouvernement prétend «reconvertir la région» par la création d'Usinor Dunkerque.

NOUVELLES ORIENTATIONS ET TRAVAIL DE MASSE

Interview du secrétariat de la fédération Nord-Pas-de-Calais

... frappée de plein fouet par la crise

Pour faire face à cette situation, le gouvernement va dans les années soixante, prétendre «reconvertir la région» par l'implantation d'usines automobiles dans le bassin minier et surtout la création d'un pôle industriel important sur la côte avec Usinor-Dunkerque. On parle alors du «redémarrage de la région» et Dunkerque est présenté comme un nouveau «far-west». Dans le même temps, on commence à développer un secteur tertiaire jusqu'alors quasi inexistant, et universitaire à Lille dont on veut faire — avec Roubaix-Tourcoing — une capitale européenne. C'est avant tout autour de ces nouveaux pôles — sidérurgie côtière, automobile dans les mines, développement du tertiaire et du secteur universitaire à Lille-Ville-neuve-d'Ascq (ville nouvelle) — que la restructuration de la région va s'effectuer, entraînant des développements quotidiens dont le volume et l'intensité sont les plus élevés en France après la région parisienne.

En 1974, au moment où la crise va frapper la région, celle-ci est ainsi en pleine mutation et a déjà perdu 63 000 emplois dans les mines et 36 000 dans le textile qui sont très loin d'être compensés par le développement de nouveaux secteurs. La crise de la sidérurgie va porter un nouveau coup avec la quasi liquidation de Denain et des APO à Boulogne-sur-Mer. Quant au tertiaire, son développement se ralentit nettement aujourd'hui. La région du Nord-Pas-de-Calais est donc une région en plein bouleversement qui est frappée de plein fouet par la crise.

► Quelles sont les conséquences politiques de ce bouleversement ?

Depuis le début du siècle, les luttes de la classe ouvrière de la région ont fortement marqué l'histoire du mouvement ouvrier de notre pays : Fourmies, Courrières au début du siècle, les barricades de Roubaix dans les années vingt, le Front Populaire, la Résistance (la première grève pendant l'occupation a été déclenchée par les mineurs), les grandes grèves des mineurs de 1947, et plus récemment contre les fermetures dans les années soixantes...

Bastions des partis de gauche

La région a constitué et constitue encore un des principaux bastions des partis de gauche avec des clivages et des rivalités qui ont été et restent encore vivaces : par tradition, de génération en génération on était PCF ou socialiste. La vieille SFIO a toujours disposé de bastions et c'est dans la région que les fédérations du PS actuel possèdent le plus d'adhérents ouvriers. Le PCF va lui aussi s'implanter solidement dans la région et fournira un nombre appréciable de ses cadres d'après-guerre, (en premier lieu Thorez, mais aussi Lecœur, Pannequin... tous issus des mines). A la Libération, le PCF et la CGT feront du secteur des mines un de leurs bastions. La fédération du Pas-de-Calais et la fédération du Nord fourniront 9,15 % des adhérents PCF en 1946 (4,60 % pour le Pas-de-Calais, et 4,55 % pour le Nord).

La restructuration de la région qui va s'amorcer dans les années soixantes, la fermeture progressive des mines ne va pas entraîner mécaniquement la transformation des mentalités : les traditions politiques, quasi familiales, les habitudes les modes de pensée demeurent vivaces, y compris pour une partie des jeunes et toute une génération demeure très fortement attachée au passé, de façon nostalgique. Mais des phénomènes nouveaux vont néanmoins commencer à apparaître et se développer.

Phénomènes nouveaux

A Usinor-Dunkerque, nouveau pôle industriel, si le poids des militants CGT venant des mines va peser au départ dans les structures syndicales, une couche nouvelle, jeune, de la classe ouvrière va apparaître et d'exprimer dans les luttes de 1971 à 1975 et dont l'ancienne section CFDT dissoute saura traduire en partie les aspirations.

Dans le secteur du tertiaire principalement à Lille, on voit apparaître une première génération de couches nouvelles issues pour la grande masse des

problèmes de la pratique révolutionnaire

milieux ouvriers et dont la position de classe et la combativité sont particulièrement vives ; enfin ce sont les jeunes, très nombreux dans la région (la part des moins de vingt ans est plus importante que dans l'ensemble de la France), dont l'avenir est le chômage, d'où une révolte profonde, et souvent désespérée. Ce sont ces phénomènes nouveaux qu'il nous faut prendre en compte si nous voulons dépasser une «vision passiviste» de la région et développer une pratique révolutionnaire consciente.

► **A partie de quels éléments de la situation réorientez-vous votre travail aujourd'hui et pouvez-vous indiquer en quoi cela constitue quelque chose de nouveau par rapport à l'intervention passée du Parti sur la région ?**

L'implantation du Parti sur la région est relativement ancienne. Les premières forces marxistes-léninistes sont en effet issues du PCF, lors de la scission du Mouvement Communiste International. Le parti sera d'autre part présent à Dunkerque après 68. Mais c'est surtout de 1972 à 1975 qu'il va s'articuler au développement des luttes et mener des batailles d'importance : il interviendra de façon positive dans toutes les luttes d'Usinor-Dunkerque dans cette période.

Suite à la mort des 42 mineurs de Liévin, il impulsera la création d'une Commission Populaire d'Enquête qui aboutira à la tenue du Tribunal Populaire de Liévin en mars 1975, dont les conclusions sur la catastrophe sont de nouveau d'actualité. Ainsi pendant cette période, notre fédération va connaître des succès de masse important et acquérir un style de travail particulièrement offensif et dynamique qui lui vaudra un développement rapide.

Cependant dans les années 1976-1978, nous allons connaître un certain nombre de difficultés. La fédération qui s'était jusqu'alors étroitement liée aux luttes, va avoir du mal dans un premier temps, à faire face à la nouvelle situation politique.

Après mars 78 ...

L'attente de mars 78 et l'échec de la gauche va peser particulièrement lourd sur les travailleurs, cet échec sera vécu comme un véritable traumatisme, d'autant plus que la région a voté massivement à gauche (le département du Pas-de-Calais n'a élu que des députés de gauche en mars 78).

La lutte importante des sidérurgistes à Denain mais aussi à Dunkerque en avril 1979 et les difficultés importantes qu'elles vont rencontrer vont venir renforcer une certaine démobilisation. Les contradictions syndicales vont fortement se développer. A Denain, la section CFDT signera la première les accords prévoyant les licenciements tandis que la section CGT fortement encadrée par le PCF tentera vainement de développer l'occupation. A Usinor-Dunkerque, en pleine lutte, la section CFDT est dissoute. Les «exclus» adhéreront ensuite à la CGT, la querelle entre les deux syndicats sera alors extrêmement dure et va s'étaler au grand jour pendant plusieurs mois. Les deux événements auront un impact à l'intérieur des autres entreprises de la région où les divisions syndicales vont se développer considérablement.

L'initiative de «l'Union dans les luttes» rencontrera un certain écho, mais c'est essentiellement à Lille-Roubaix que des comités vont tenter de se mettre en place. Dans le même temps, l'évolution de la situation internationale sera une source importante d'interrogation parmi les travailleurs, l'agression vietnamienne au Cambodge, mais surtout l'intervention soviétique en Afghanistan seront la source de contradictions importantes à l'intérieur des structures du PCF. Sur ce dernier point, pour la première fois dans la région, des militants communistes prendront position publiquement.

... des contradictions dans les partis de gauche et les syndicats

► **Pouvez-vous préciser la façon dont les contradictions se développent à l'intérieur des organisations de gauche et quelles limites elles rencontrent ?**

La querelle PCF-PS d'aujourd'hui intervention dans une région fortement marquée par les contradictions passées entre le PCF et la vieille SFIO. Face aux interrogations qui se développent dans ses rangs, la direction du PCF tente de s'appuyer sur de vieux réflexes ouvriéristes assez fortement ancrés dans la région, en présentant systématiquement ceux qui s'opposent à la ligne Marchais «comme des intellectuels coupés de la classe ouvrière et faisant le jeu d'une social-démocratie connue depuis longtemps».

C'est cette image du parti ouvrier avec son passé et ses traditions de lutte que la direction du PCF met systématiquement en avant pour faire pression sur les opposants. Ce n'est pas un hasard du reste, si immédiatement après mars 1978, alors que les critiques publiques de militants commençaient à

apparaître, la direction du PCF a fait appel au secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais pour leur répondre dans *L'Humanité*. Ces pressions n'ont pas été totalement sans effet et expliquent en partie les difficultés qu'a connus «l'Union dans les luttes» à Lille.

Au sein du PS, les contradictions sont importantes et les discussions dans la dernière période y ont été particulièrement vives. En fait, face à un PS encore très fortement marqué par la vieille SFIO, commence à apparaître une couche nouvelle de jeunes adhérents plus «politisés» et ouverts. Cela se traduit également au sein des municipalités où la gestion des «villes nouvelles» comme Villeneuve-d'Ascq ou Grande-Synthe est sensiblement différente de celle du bassin minier.

A l'intérieur des syndicats, les contradictions se sont elles-aussi considérablement développées. A l'intérieur de la CGT, alors que la direction fait tout pour verrouiller le débat, une opposition commence à se manifester, notamment à Usinor-Dunkerque, où les ex-CFDT et toute une frange de jeunes ouvriers de la CGT se heurtent souvent à la direction du syndicat et aussi dans le secteur santé, communaux et une grande partie de la fonction publique, dans le tertiaire à Lille et notamment dans le secteur finances où des membres du PS sont présents (alors que traditionnellement dans la région les «vieux militants» du PS sont généralement FO). En fait, le poids de la CGT est extrêmement important dans la région ; mis à part à Boulogne, la CGT est partout largement dominante et les manœuvres du PCF y sont particulièrement grossières.

► **En fonction de cette situation, comment se concrétise pour vous les nouvelles orientations du Parti dans la période ?**

Il s'agit pour nous d'un début de mise

en application des nouvelles orientations et il est évidemment trop tôt pour pouvoir tirer un bilan.

L'impulsion «de 6 heures» pour l'Afghanistan

Sur Lille-Roubaix nous avons entamé un travail sur l'Afghanistan et impulsé la création d'un comité qui a permis que se regroupe et s'exprime un courant de gauche de soutien à la lutte du peuple afghan alors que jusque-là ce courant était dispersé : militants de notre Parti, syndicalistes, militants de la Ligue des droits de l'homme, du PS et du PCF soutiennent et participent à différents degrés à ce comité qui a décidé la tenue de «6 heures» à Lille le 28 novembre.

A partir de ce travail, nous avons commencé à tisser des liens avec des militants de gauche et à mieux connaître les questions politiques qu'ils se posent. Notre intervention ne peut évidemment en rester au seul plan international. Face aux divisions politiques existantes, il existe chez un certain nombre de militants du PCF, du PS, des syndicalistes et plus largement, un besoin de confronter les points de vue et d'y voir plus clair sur la situation politique actuelle et les causes des divisions.

Une «demande» existe pour surmonter les divisions syndicales

«L'Union dans les luttes» a pu rencontrer un certain écho en fonction de ces aspirations. Mais aujourd'hui sur Lille, le regroupement qui s'était effectué a quasiment disparu et sur Roubaix le CUB se trouve placé maintenant à un tournant, ou continuer à affirmer la nécessité de «l'unité dans les luttes» de façon symbolique en proposant comme quasiment seule perspective la bataille pour le désistement au second tour pour le parti de gauche le mieux placé ou travailler de fait à cette unité en n'hésitant pas à ce que soient débattues les questions politiques de fond qui sont posées aujourd'hui et que la campagne pour l'élection présidentielle risque de masquer : celles du bilan du programme commun, du type de société socialiste à construire et des moyens pour y parvenir...

Chez un certain nombre de militants de gauche la nécessité qu'un tel débat ait lieu se fait nettement sentir. Dans le même temps la division syndicale se fait actuellement sentir au moment même où la crise frappe très durement la région, en particulier avec un développement important du chômage. A Lille, lors du voyage de Giscard, alors que des manifestations séparées avaient lieu, 150 militants syndicalistes CGT et CFDT se sont réunis pour tenter de surmonter ces divisions. Là aussi, une «demande» existe pour surmonter les divisions syndicales et s'unir sur des axes et des mots d'ordre de lutte prioritaires.

Pour notre fédération, le développement du travail syndical dans la période est particulièrement important, une bonne partie des militants du Parti ont des responsabilités syndicales. C'est à l'ensemble de ces tâches que le parti doit répondre s'il veut réellement s'affirmer comme une force révolutionnaire d'avant-garde.

La fermeture progressive des mines ne va pas entraîner mécaniquement la transformation des mentalités.



L'AFGHANISTAN SOUS LA BOTTE SOVIETIQUE

M. H. est ingénieur dans le domaine du gaz et du pétrole. De ce fait, il a travaillé dans le Nord de l'Afghanistan, dans les exploitations de gaz destiné uniquement à l'URSS. Dans cette interview, il raconte comment les Soviétiques pillent cette ressource importante que constitue le gaz afghan.

Etudiant, il a été arrêté à deux reprises, la première fois sous le régime d'Amin, la seconde après l'intervention militaire soviétique. Il témoigne ici de la résistance étudiante et lycéenne, face à la répression, aux massacres, à la torture.

Comme des milliers d'autres, M. H. a dû fuir son pays. Mais son combat continue ici, pour faire connaître la réalité de l'occupation soviétique, et la résistance que lui oppose le peuple afghan.

LE GAZ PILLE PAR LES RUSSES

A l'époque du roi, les Soviétiques achetaient le gaz 8 dollars les mille mètres cubes. Sous Daoud, le prix est passé à 16 dollars. Après le coup d'Etat d'Amin, il a encore augmenté : 32 dollars. S'ils peuvent se permettre une telle augmentation, c'est que ce n'est vraiment pas cher, comparé par exemple au prix qu'ils proposaient de payer pour le gaz iranien : 138 dollars pour mille mètres cubes, prix que le gouvernement iranien a publiquement refusé en disant : «pourquoi avez-vous acheté le gaz afghan à 8 dollars, et maintenant à 32 et pourquoi nous proposez vous 138 dollars à nous ? Vous exploitez le peuple afghan !». Après cela, Radio Kaboul a essayé de justifier le prix payé par les Russes par une prétendue mauvaise qualité de notre gaz ! Cela n'est pas vrai.

Le gaz est exploité dans la ville de Doschambe, qui se trouve au nord de l'Afghanistan, près de la frontière avec l'URSS. Il vient de Chembrgan. Mais les Soviétiques ne l'utilisent pas à Chembrgan : dans cette ville, il n'y a rien, même pas de bois pour se chauffer, il y a très peu d'électricité. Ce gaz va en URSS par un gazoduc de 1 200 kilomètres. Tous les ans, d'après les chiffres qu'ils donnent eux-mêmes et qui sont difficiles à vérifier, ils exportent 2,3 milliards de mètres cubes.

russe. En fait, je n'avais pas le droit d'entrer dans une pièce qui s'appelait «débitomètre», et qui indiquait la quantité de gaz qui partait pour l'Union soviétique. On ne pouvait pas entrer, parce qu'on aurait su combien ça débitait. Ils ont dit 2,3 milliards par an, mais on peut avoir des doutes, ça peut être beaucoup plus. Par ailleurs, je n'avais pas le droit d'analyser les cartes géo-physiques. J'ai voulu le faire, ils s'y sont opposés. Et c'est très important pour la recherche des nappes de gaz et de pétrole. On peut voir quelles quantités de gaz il y a dans les puits, on peut faire des estimations.

► Comment ça se passe entre le personnel afghan et les Russes ?

Il y avait toujours des problèmes entre les ingénieurs russes et les ouvriers afghans. Les ouvriers afghans travaillent très dur, les Russes, eux, restent dans leurs wagons confortables. Il y a des ouvriers qui travaillent là depuis des années, et qui ont donc accumulé beaucoup de connaissances et d'expérience. Mais ils gagnent au maximum 3 000 afghanis par mois (300 Francs) ; les Russes beaucoup plus. Il y a toujours des frictions. Et maintenant, les ouvriers ont commencé à faire des sabotages de la production.

Six sabotages en trois mois

Ils ont mis des morceaux de fer, des clés dans le puits. A chaque fois, il a fallu arrêter la production pendant plusieurs jours, pour rechercher la pièce de fer. C'est très difficile à retrouver. Pendant les trois mois

que j'y suis resté, ils l'ont fait six fois. A chaque fois, il a fallu quatre jours d'arrêt, tellement c'est difficile : l'ouverture n'a que 92 millimètres.

► Depuis quand les Russes exploitent-ils le gaz afghan ?

Les Russes ont commencé les recherches au Nord de l'Afghanistan en 1952. Depuis qu'ils ont su que le Nord du pays était très riche en pétrole et en gaz, ils ont travaillé. Mais ils n'exploitent que le gaz, pas le pétrole, tout en sachant parfaitement où il y en a.

Les Russes n'ont pas exploité le gaz dans le Sud, sans doute parce que c'est trop loin de l'URSS, et que ça poserait des problèmes de transport. Le gaz afghan, ils le pillent même de chez eux. Ainsi, il y a une très grande nappe de part et d'autre de la frontière. Cette nappe, ils l'ont exploitée en URSS, parce que la pression y est très forte. Et ils peuvent tout pomper.

► Qu'est-ce que l'intervention russe a changé dans ce secteur de l'économie ?

Les Russes étaient là avant le coup d'Etat d'Amin, avant leur intervention militaire. Mais ils n'avaient pas tout en mains aussi ouvertement qu'aujourd'hui. Par exemple, le responsable de l'exploitation du gaz, n'était pas un pro-soviétique comme c'est le cas maintenant. Les responsables afghans actuels sont tous des parchami (1) ou des khalqi, favorables aux Russes.

(1) Le Parcham et le Khalq sont deux fractions rivales du parti pro-soviétique PDPA, qui sont maintenues au pouvoir ensemble par la volonté des Soviétiques, qui redoutent les effets destructeurs de la lutte qu'ils mènent depuis des années.



LA RESISTANCE DE LA JEUNESSE ETUDIANTE

► La première fois que l'on-t-a arrêté, c'était à l'époque d'Amin, avant l'intervention de l'armée russe ?

Quand on m'a arrêté la première fois, j'étais à l'université. Un gars est venu me chercher, il m'a appelé. On sait aujourd'hui en Afghanistan, ce que cela signifie. Le gars m'a dit que le

directeur de l'Université voulait me voir. On y est allé. Ils ont inscrit mon nom. Dans l'Université même, il y a une prison, dans les sous-sols. Ils m'ont posé des tas de questions : «Tu appartiens à tel parti, tu as fait des activités contre le gouvernement, dis-nous le nom de ton chef, où vous faites vos réunions, combien de tracts tu as distribués, donne le nom de tes

camarades». J'ai dit que je n'appartenais à aucun parti et que je ne savais rien. Je suis resté là cinq jours. Au bout de ce temps, on m'a mis dans une Volga russe, encadré par deux khalqi armés. Ils m'ont emmené au ministère de l'Intérieur, où je suis encore resté cinq jours et cinq nuits. On nous a mis dans une petite pièce de quelques mètres carrés. Il n'y avait rien.

Interdit...

► Qui a la direction de l'exploitation du gaz ?

Moi, j'ai travaillé comme ingénieur pour le pétrole et le gaz au nord de l'Afghanistan. Normalement, j'aurais dû avoir les mêmes droits que les ingénieurs

On était quinze là-dedans. On a couché sur la terre. C'était sale. Pendant cinq nuits, je n'ai pas dormi. Parce que tous les soirs, ils appelaient des Afghans arrêtés pour les interroger, et ils torturaient. Tous les soirs, on entendait des cris sous la torture : «Je ne sais rien, je n'ai rien à vous dire». Ils torturaient à l'électricité, ils frappaient leurs prisonniers avec des cannes de hockey. Un jour j'ai été transféré à la prison de la police secrète. On était dix par pièce. Il y avait là, des médecins, des ingénieurs, des professeurs d'universités, dont le président de l'Université de Kaboul, des étudiants, des élèves : des gens de tous les âges, de 12 ans à 90 ans. Il y avait un jeune garçon qu'ils avaient sorti de l'hôpital dans ses vêtements d'hôpital, on lui avait mis une broche dans le pied, après une fracture. Ils l'ont amené comme ça.

Travail forcé et tortures quotidiennes

► **Comment s'est passé ton séjour dans cette prison ?**

De 6 heures du matin à 6 heures du soir, il y avait le travail obligatoire, pour construire une nouvelle prison. On travaillait très dur. Si on s'arrêtait de travailler un instant, on nous fouettait comme au temps de l'esclavage. Après 6 heures du soir, on nous mettait dans les cellules, on nous donnait un peu à manger. A partir de 21 heures, c'était le début des tortures. Il y avait une liste, et on nous appelait l'un après l'autre. Le premier soir, ils m'ont appelé, ont fait mon curriculum vitae, et m'ont posé mille questions, toujours les mêmes : «Où vous réunissez-vous ? Qui sont tes camarades ? ... Les tracts ? ... Pourquoi es-tu contre le gouvernement, contre le communisme ?» J'ai répété que je n'avais rien à dire. Ils m'ont dit : «Et si on te faisait écouter une cassette ?». Ils m'ont fait écouter une cassette. Pour moi, ce n'était pas une preuve, tout le monde dit des choses comme ça. J'avais parlé avec un collègue, parchami, avant le coup d'Etat. Je disais qu'à mon avis, l'Union soviétique n'était pas un pays communiste...

Je suis resté deux mois et demi en prison, avec tous les soirs l'électricité dans les pieds. Encore aujourd'hui, j'ai mal aux pieds. Ils fixaient les fils électriques aux orties, et ils mettaient en route une petite machine. Il y avait un lit électrique, une chaise électrique. De plus, ils nous frappaient, nous arrachaient les cheveux, la moustache, la barbe, les ongles. Ils étaient particulièrement durs avec les Hazaras et les gens de gauche. Quand on entrait dans la prison, on voyait tout de suite à la figure des gens, du fait des traitements qu'il avaient subis, que tel ou tel était soit Hazaras, soit de gauche.

Le chef de la police secrète en personne

On m'a libéré deux mois et demi plus tard. Le responsable de la prison, au moment d'Amin, était le chef de la police secrète Sarwari. Il est devenu premier ministre de Karmal après l'intervention russe. C'est un vrai fasciste, qui torturait lui-même les gens. Je l'ai vu arracher la moustache de prisonniers, quand il venait dans les cellules.

► **La deuxième fois, c'était après l'intervention russe...**

La deuxième fois qu'on m'a arrêté, c'était pendant une manifestation contre le régime de Karmal et les Russes. Karmal dit toujours que ce sont les féodaux, les mollah, les religieux, qui se battent contre le régime. Par contre, selon lui, les intellectuels sont avec lui, parce qu'ils savent que le régime veut le bien du peuple afghan. Mais c'est faux. A l'Université et dans les lycées de Kaboul, des organisations, en particulier Sama (2) ont engagé le travail. Ils ont organisé des manifestations.

«Le jour du drapeau»

La première manifestation a été fixée le «jour du drapeau». Karmal a voulu changer le drapeau, soit-disant pour marquer que l'époque d'Amin était terminée. A la place du drapeau rouge, il voulait instaurer le drapeau rouge, vert, noir, blanc, pour tromper le peuple afghan. Ce jour-là, il a fait distribuer des petits drapeaux à l'Université, au lycée, au Bazar. Les étudiants les ont déchirés et jetés à la rue. Ils ont crié : «Le peuple afghan ne veut pas seulement un drapeau avec d'autres couleurs, il veut la liberté et l'indépendance».

La mort ou la liberté

Il y a donc eu la première manifestation. Le deuxième jour, ce sont les filles des lycées qui ont commencé. Elles sont sorties des deux lycées proche de l'Université de Kaboul, et elles ont fait une marche en direction de l'Université. Les milices parchami ont voulu les empêcher d'y entrer, il y a eu des bagarres. Cinq personnes sont mortes. Elles sont rentrées dans l'Université et ont rejoint les étudiants. Au cours de la réunion, les mots d'ordre ont jailli : «La mort ou la liberté ! Nous voulons un Afghanistan indépendant ! Il faut que les Russes sortent ?»

Un parchami a lancé par haut-parleur : «C'est les ennemis de la révolution afghane qui vous poussent». Il y avait une fille, Nahide Saed, qui a pris la parole pour dire : «Ce ne sont pas les ennemis de la révolution afghane qui nous poussent, mais les MIG 21, et les chars russes». Le milicien a tiré, il l'a tué. Elle a été la première victime au cours des manifestations, c'était le début de la résistance ouverte des lycéens et des étudiantes.

77 morts, des milliers d'arrestations

Le lendemain, 3 filles et 2 garçons sont morts au cours de la manifestation. Le troisième jour, ils ont organisé une marche de l'Université au centre ville, distant d'une douzaine de kilomètres. Les gens du Bazar les ont rejoint. Sur la place Chadecham Chera, la manifestation a été encerclée par les milices et l'armée. Mais les soldats n'ont pas voulu tirer. J'ai entendu un milicien parchami communiquer au ministère de l'Intérieur que l'armée ne voulait pas tirer, et que la manifestation progressait dangereusement. Les miliciens armés sont venus en renfort, la manifestation était sans cesse survolée par des MIG 21 et des hélicoptères. Ils ont commencé à tirer. Les étudiants se sont dispersés, certains sont partis dans la montagne voisine, d'autres se sont réfugiés dans les maisons, où les gens les ont très bien accueillis et cachés. Il y a eu 77 morts ce jour-là pendant la manifestation et des milliers de prisonniers.

J'ai été pris, on nous a mis dans des bus pour nous emmener en prison. On a continué à crier : «La mort ou la liberté ! A bas le gouvernement pro-russe !» Pour ma part, je ne suis resté que 15 jours en prison. J'ai été moins maltraité que la première fois, sous Amin. Mais il y a eu des gens qui ont beaucoup souffert. Moi j'ai dit que j'avais déjà arrêté du temps d'Amin, et comme le gouvernement de Karmal dit toujours qu'Amin, c'était le fascisme... Quinze jours plus tard, je suis sorti.

(2) SAMA : Organisation issue de «La Flamme éternelle», mouvement maoïste des années 60, faisant partie du «Front des Combattants Modjahed». Son dirigeant, Majid Kalakani a été exécuté cet été à Kaboul.

Interview recueillie par Monique CHERAN

LILLE : ILS CONDAMNENT L'INVASION

Afghanistan en lutte, le bulletin du Comité de Lille du Mouvement de Soutien à la résistance du peuple afghan rapporte dans son dernier numéro, diverses déclarations de personnalités et d'organisations qui condamnent l'invasion soviétique et appellent aux «Six heures».

Outre les prises de position de l'Union Locale CFDT de Lille, de la Ligue des droits de l'homme, des sections PSU de Lille-Métropole, du PCR, on retiendra les déclarations suivantes de Gérard Caudron, maire socialiste de Villeneuve d'Ascq et de Christian Maes, adjoint communiste au maire de Tourcoing.

Gérard Caudron : «J'ai la volonté d'être présent dans toutes les luttes et manifestations contre les menées de guerre ou anti-populaires.

En tant que socialiste, on ne peut dissocier la lutte pour les libertés et celle pour l'indépendance des peuples : voilà pourquoi je soutiens l'initiative des «Six heures pour l'Afghanistan»

Christian Maes : «L'impérialisme et l'hégémonie soviétique règnent non sans difficultés en Afghanistan. La normalisation sanglante se poursuit.

Si parmi la Résistance afghane se trouvent des forces des plus réactionnaires faisant craindre un danger réel de retour au féodalisme, la responsabilité en incombe entièrement à l'Union Soviétique.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes librement est le premier droit socialiste à conquérir, c'est donc un devoir pour tous — y compris les militants communistes français — de participer pleinement à toutes les initiatives pour soutenir le peuple afghan opprimé et de dénoncer l'évidente collusion de la direction du PCF avec les forces d'oppression soviétiques.

Je vous appelle donc à tout mettre en œuvre pour la réussite dans le Nord de l'initiative «Six heures pour l'Afghanistan.»

SUCCES DES «6 HEURES POUR L'AFGHANISTAN» DE NANCY

Plus de 300 personnes ont participé aux «6 heures pour l'Afghanistan» organisées à Nancy à l'appel du collectif régional.

D'emblée, un montage-diapositives situait pour les participants l'enjeu de la guerre que les Soviétiques mènent contre le peuple afghan.

Encadrée de deux grandes toiles peintes par l'artiste thionvillais qui a réalisé l'affiche d'appel, la tribune installée vit se succéder les témoignages montrant le caractère inacceptable de l'agression brutale des Soviétiques contre tout un peuple qui, quels que soit son ethnie, sa région, son village, ses convictions politiques et religieuses, n'entend pas se soumettre.

Membre du collectif national, Jean-Paul Gay, rappelait les moyens concrets à mettre en œuvre pour soutenir politiquement et matériellement le peuple afghan, pour atteindre l'objectif encore modeste que s'est fixé les MSRA des 100 millions à acheminer aux forces vives de la résistance intérieure.

Avant le débat qui clôturait la soirée, trois membres du collectif régional — Daniel Debrez, conseiller général, J. Pertek et Guillemain signifièrent tour à tour :

«Nous ne pouvons admettre la violation brutale par l'URSS du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes». «Non la guerre en Afghanistan ne sera pas une guerre oubliée ; nous ne pouvons accepter le silence sur lequel compte l'occupant». «Les Russes, par leur expansionnisme, leur volonté d'accès aux mers chaudes, leur présence massive à la frontière iranienne, bien vide d'habitants puisque désertique, menace dangereusement la paix mondiale»...

Le débat malheureusement trop bref permit de saisir l'intérêt à poursuivre la campagne d'explications notamment sur les différentes composantes de la résistance afghane, et l'aide qu'il faut apporter à ceux qui à l'intérieur de leur pays sont à la fois les plus indépendants et les plus dépourvus d'aide extérieure. Vif intérêt qu'il faut continuer de susciter, d'entretenir. C'est le rôle du comité qui va se mettre en place à Nancy après ce rassemblement.

Soulignons enfin que la CFDT et l'Afrane locales, Jiri Pélikan et Laurent Schwartz apportèrent par un message lu à la tribune, leur soutien à cette manifestation.

POUR LES PRESIDENTIELLES, LA CGT «INDEPENDANTE MAIS PAS NEUTRE»

C'est le 2 décembre que la commission exécutive de la CGT décidera de l'attitude que tiendra la Confédération dans le cours de la campagne des élections présidentielles. Cependant, plusieurs déclarations récentes de dirigeants confédéraux donnent déjà des indications sur la manière dont la direction confédérale entend se déterminer pour la campagne de 81.

AU lendemain de la réunion de la Commission Exécutive du 5 novembre, Georges Séguy avait déjà indiqué l'orientation générale à partir de laquelle la C.E. déterminera les positions sur les présidentielles. La direction confédérale veut se situer de manière «plus autonome» et sur le plan plus syndical. Cela dit, et dès avant que la C.E. ne débattre de la question et ne la tranche, le secrétaire général a exposé les points à partir desquels seraient jugés les programmes des différents candidats ; ainsi dit Séguy «l'attention (de la CGT) portera sur le comportement des candidats vis-à-vis des nationalisations, des revendications des travailleurs, de l'implantation des fusées Peshing en Europe, de la bombe à neutrons, et de l'élargissement du marché commun à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce». On sait que l'essentiel de ces questions constituent des points de clivage importants entre PS et PCF. De ce point de vue, les thèmes choisis et exposés par Séguy, convergent de manière importante avec ceux que développent le PCF. Pour l'essentiel, les positions actuelles de la CGT sur ces questions sont assez semblables à celles du PCF et par conséquent assez différentes des positions du PS. On se souvient à ce sujet de la place prise par le problème des nationalisations dans la rupture de la gauche en 1977. D'autre part, sur les trois derniers points cités, les clivages sont assez nets. Encore que, interrogé par un journaliste à propos des fusées soviétiques SS 20, Henri Krasucki n'a pas craint d'affirmer : «Nous sommes contre toutes les fusées ; nous sommes contre l'aggravation de la course des armements en Europe».

Découle-t-il de ce constat que la CGT appellera à voter pour le

candidat du PCF ? Krasucki a indiqué dimanche dernier au «club de la presse d'Europe N° 1» qu'il n'en serait rien. «La CGT n'appellera à voter pour aucun candidat» a-t-il affirmé.

Ainsi, pour les présidentielles, la direction confédérale a d'ores et déjà tenu à souligner que la CGT déterminerait son attitude à partir de son programme. Une démarche contraire ne serait en fait pas admise dans les rangs cégétistes. Les positions prises par la direction confédérale ou certains des dirigeants pour les élections législatives de mars 1978 avaient soulevé de nombreux problèmes.

Beaucoup de militants cégétistes reprochaient à leur direction un alignement ouvert sur les positions du PCF. Les débats acharnés qui s'en suivirent se retrouvèrent bien évidemment dans le 40^e Congrès tenu quelques mois plus tard où la question de l'indépendance syndicale fut l'un des thèmes majeurs des travaux. L'une des conclusions tirées des débats du 40^e Congrès sur cette très importante question était résumée dans une formule souvent reprise par les délégués : «Nous avons trop parlé programme commun et pas assez programme de la CGT». Les très nombreuses critiques formulées à la tribune du 40^e Congrès se fondaient sur une réelle volonté d'indépendance syndicale. Elles émanaient dans un nombre non-négligeable de cas, de membres du PCF. Il est certain que la très forte aspiration à se situer en syndicalistes, à élaborer réellement ses positions en toute indépendance qui s'est manifestée au 40^e Congrès pèse d'un poids important dans la manière dont la confédération se situe actuellement sur le terrain des échéances électorales.

G. P.

L'ENQUÊTE DE L'INSEE SUR LES SALAIRES UN DEMENTI A BARRE

En vingt ans, jusqu'en 1974, le pouvoir des salariés s'est nettement amélioré (multiplié presque par deux), mais depuis 1974, cette progression s'est nettement ralentie, soit 1% en moyenne par an au cours des six dernières années : tels sont les éléments communiqués par l'INSEE dans une enquête récente sur le salaire des Français. Cette constatation permet de juger des déclarations de Barre sur la responsabilité des salaires en ce qui concerne l'inflation.

ENTRE 1974 et 1980 les salariés nominaux ont augmenté de + 87,4 %, mais cette croissance a été largement entamée par celle des prix + 77 %. Aussi durant toute cette période, le pouvoir d'achat des salariés n'a cru en moyenne que de 1 % par an*. Tel est donc l'élément essentiel de l'enquête récente menée par l'INSEE et publiée dans le dernier numéro d'*Economie et Statistiques*.

Encore faut-il dire que cette évaluation de l'INSEE, pourtant déjà sévère pour le gouvernement est réalisée à partir de son propre indice des prix qui, on le sait, prête à contestation. Les organisations syndicales critiquent notamment entre autres la pondération insuffisante des dépenses de logement et des frais de scolarité, la prise en compte de l'effet qualité (l'augmentation des prix d'un produit n'est pas retenue si le produit est amélioré) et le relevé des prix réalisés en prévenant le commerçant. Ce qui les amène à établir leur propre indice qui enregistre habituellement des hausses de prix supérieures à celles de l'indice INSEE comme le montre, pour 1979 et 1980 par exemple, le tableau ci-dessous :

Quoiqu'il en soit, les résultats de l'enquête INSEE permettent d'apprécier ce qu'il en est réellement des affirmations de Barre selon laquelle la forte hausse des prix serait due aux «augmentations excessives» des rémunéra-



tions. Encore dernièrement, intervenant devant le Conseil Economique, le premier ministre déclarait : «La hausse annuelle du taux des salaires qui avait été limitée à 12,1% en 1977 et 12,6% en 1978 est remontée à 13,7% à la fin de 1979 puis à 14,9% en avril dernier et à 16% en juillet... Et l'on s'étonne ensuite de la poussée des prix».

Les salaires responsables de l'inflation ?

L'inflation selon l'analyse gouvernementale est imputable prioritairement aux salaires. L'augmentation du pouvoir d'achat serait inflationniste parce que supérieure aux gains de productivité réalisés dans les entreprises. Les patrons sont obligés de récupérer les hausses excessives sur les prix de vente et ce serait la spirale inflationniste salaires-prix. Or, entre 1974 et 1979, la productivité a augmenté de 15,4% et les rémunérations brutes réelles de 11%. Il est clair que les hausses de productivité n'ont pas été répercutées

sur les salaires et que la hausse des prix a permis, en réalité, de reconstruire les profits des entreprises.

Salaires : 50 % des femmes et 25 % des hommes gagnent moins de 2 680 francs par mois au 1^{er} janvier 1980. (Salaire net, cotisations sociales déduites).

Au total, un tiers des salariés se trouvaient à cette date, en dessous de ce seuil.

Deux éléments en témoignent :

— Le taux d'autofinancement des entreprises en baisse depuis 1974. Ce qui correspond à l'impact de la crise — s'est reconstruit de façon fulgurante en 1978 et continue à être élevé en 1979. Le taux est révélateur des profits des entreprises car l'autofinancement est effectué à partir des bénéfices réalisés.

— La répartition au niveau national entre les salaires et les profits s'est inversée à partir de 1977 en faveur des profits. Ainsi la part des salaires est passée de 50,6% en 1976 à 49,5% en 1977 et 48,7% en 1978. Si on tient à utiliser la notion de spirale inflationniste, c'est bien celle des profits-prix qu'il faut retenir.

Christine BENOIT

* Pour calculer l'augmentation des salaires réels, on rapporte l'indice de l'évolution des salaires nominaux à l'indice de l'évolution des prix. Ici 187,4 divisé par 177, ce qui donne 1,06 soit + 6% en 6 ans.

Augmentation des prix en pourcentage

	Indice INSEE	Indice CGT	Indice CFDT
1979	11,8	13,1	13,3
1980	12,8	13,9	14,3

Le tabouret de Piotr, de Jean Kéhayan

QUESTIONS SUR LE PCF



quelques années d'inter-
valle, Jean Kéhayan a
vécu deux expériences
politiques importantes. Militant
du PCF adhérent pleinement à la
ligne et aux conceptions de son
parti, il a d'abord séjourné deux
ans en URSS. Au travers de sa
pratique quotidienne, il y a vu ce
qu'il appelle aujourd'hui «l'im-
possible à transmettre»: une
société close, éteinte, dépourvue
d'initiative, où le peuple est
opprimé par des gens qui à
longueur de journée prétendent
parler et agir en son nom. De
cette première expérience, Jean
et Nina Kéhayan ont tiré un livre,
Rue du prolétaire rouge, dont
l'immense succès (250 000 exem-
plaires, plusieurs éditions) s'ex-
plique autant, sans doute, par
l'ampleur des interrogations sur
l'URSS, y compris dans les
rangs du PCF, que par la qualité
et l'originalité du témoignage,
tant chez les militants du parti
qui était encore le sien il y a
quelques semaines que chez ses
dirigeants. C'est cette deuxième
expérience qu'il rapporte dans le
Tabouret de Piotr, en fournissant
des faits, bien sûr, mais aussi, et
surtout des éléments d'expli-
cations.

La question essentielle est bien
celle du pourquoi. Pourquoi,
parce qu'ils ont publié un témoi-
gnage critique sur l'URSS au
moment où la direction recom-
mandait la lecture du nuancé
L'URSS et nous (dont, soit dit en
passant, la diffusion est aujour-
d'hui bloquée), les Kéhayan ont-
ils été accusés dans *L'Humanité*
de «mêler leurs voix à celle de la
CIA»? Pourquoi ces coups
de téléphone de menaces, ano-
nymes bien sûr, ces réunions de
cellules en forme de procès, ces
assemblées de remise de cartes
brusquement interrompues du fait
de leur seule présence, ces
insultes dans la *Marseillaise*?
Pourquoi ces collaborateurs du
CC qui viennent discuter en
cachette, de peur que leur visite
ne soit connue de la direction?

La référence à l'URSS déterminante

A toutes ces questions, Jean
Kéhayan apporte des réponses
qui valent d'être prise en compte.

Parce qu'il a témoigné de ce qu'il a vu en
URSS dans son premier livre *Rue du prolétaire
rouge*, Jean Kéhayan est en butte depuis deux
ans aux attaques de la direction du PCF. De
cette expérience il a tiré un second livre, *Le
tabouret de Piotr*. Au-delà du descriptif, Jean
Kéhayan tente de démontrer les mécanismes
qui font du PCF ce qu'il est aujourd'hui, tant
dans ses rouages internes que dans ses
rapports avec les masses. Une thèse est
avancée: la soutien, critique parfois mais
toujours soutien à l'URSS est un des éléments
déterminants qui fondent l'identité même du
PCF. Jean Kéhayan conclut son livre en
annonçant qu'il ne votera pas Marchais. Offi-
ciellement, c'est pour cela qu'il a été exclu. En
fait, les éléments de réflexion produits expli-
quent sans doute mieux les véritables motifs
qui ont poussé les dirigeants du PCF à l'exclure.

Selon lui, l'identité du PCF par
rapport aux autres partis s'est
fondée dès le début sur trois
spécificités: la volonté d'instaurer
la dictature du prolétariat, le
centralisme démocratique comme
mode de fonctionnement, et
la référence à l'URSS. Les deux
premiers traits distinctifs ont dispa-
rus, soit officiellement, soit dans
les faits pour ce qui est des princi-
pes de fonctionnement. Reste le
«cordon ombilical avec la Mère
Patrie du Père Parti». Aux yeux
de Kéhayan, le rapport qu'entre-
tient le PCF avec l'URSS n'est
pas analytique, mais fait d'im-
prégnation, de culture, de pas-
sion; c'est ce qu'il appelle le
«philosoviétisme». Critiquer non
pas telle ou telle atteinte aux
libertés, mais la nature même du
système en place aujourd'hui en
URSS, c'est ce qui explique,
pour Kéhayan, l'ampleur et la
viguer des attaques dont il a
été l'objet depuis la sortie de
Rue du prolétaire rouge. A juste
titre, il en voit pour preuve le
«réalignement» sur les positions
soviétiques intervenu depuis
1979: à trop nuancer ses posi-
tions, la direction du PCF courait
le risque d'une relative désagrè-
gation de son unité interne,
puisque aussi bien le rapport à
l'URSS est conçu comme en
étant un des facteurs essentiel.

Le philosoviétisme

Pas plus qu'il n'est une fatalité
le «philosoviétisme» n'est pas
partagé de la même manière par
tous. Evoquant ainsi les multiples
réunions auxquelles il lui a été
donné de participer, Kéhayan met
en parallèle deux attitudes: d'abord
celle de ces travailleurs, en
général militants du PCF, qui
de fait font la comparaison entre
ce qu'ils subissent en France et
ce qu'ils croient être la réalité en

méconnaissance de la réalité,
s'en oppose une autre: celle des
dirigeants ou des intellectuels du
PCF qui, eux, savent, mais se
taisent, ou pire encore mentent.
Au travers de plusieurs exemples
Kéhayan explique que ce qu'il a
raconté dans son livre, aucun
des militants français ayant sé-
journé en URSS, et ils sont
nombreux, ne peut l'ignorer.

Pourquoi dès lors ce mur du
silence, que Kéhayan s'est fixé
pour objectif de briser? Les
raisons en sont diverses. La
théorie simplificatrice des
«camps» trouve ici sa justifica-
tion, notamment chez les intel-
lectuels ou les journalistes: *L'Humanité* se résumant quant
au fond à l'existence de deux
camps, critiquer un camp, c'est
automatiquement «faire le jeu
de», ou prendre partie pour
l'autre. Critiquer l'URSS, ce se-
rait faire le jeu des Etats-Unis, et
même faire le jeu du «camp de la
réaction» dans lequel se situe
bien évidemment les exploités
et la bourgeoisie française. Pour
Kéhayan, ce schéma est un des
éléments du «philosoviétisme».

Il n'est pas le seul. L'auteur a
ainsi reçu la visite, en cachette
de plusieurs «officiels commu-
nistes spécialistes de l'URSS»
qui lui ont certes confirmé la
véracité de sa description de la
vie quotidienne à Moscou, mais
lui ont aussi reproché son livre

URSS: c'est le cas d'une cellule
d'OS de Peugeot, qui, repro-
chant à certains intellectuels de
critiquer l'URSS, écrit: «*Nous
qui travaillons en usine, à la
chaîne, derrière un four ou une
presse, nous échangerions vo-
lontiers nos cadences, nos con-
ditions de travail, notre système
d'exploitation de l'individu contre
ceux de nos camarades des pays
socialistes.*»

Sans doute l'exemple polonais
aura-t-il fourni des éléments de
réflexions à ces militants. Mais à
cette attitude, basée sur une

Gaston Plissonnier à Moscou. La réalité de l'URSS est bien connue
des dirigeants du PCF.



«parce qu'il ne tient pas compte
de la tradition de mensonge du
mouvement ouvrier français!»

Dire la vérité, ce serait briser
les idoles, «désespérer Billan-
court» puisque auparavant «on»
a bati l'espoir de Billancourt sur
un mensonge... L'enchaînement
est «diabolique», dit Kéhayan. Il
l'est d'autant plus que si certains
se refusent à dire la vérité,
d'autres n'hésitent pas devant le
mensonge. Par perversité? Non,
répond Kéhayan. Simplement
par ce qu'il y a, dans le PCF,
«un processus de formation de la
pensée totalitaire»: la machine
du parti n'a plus pour finalité que
de tourner sur elle-même et
d'assurer sa propre continuité.
Dans ce système en vase-clos, le
moteur que sont les contradic-
tions n'ont plus leur place.
Surgissant perpétuellement, elle
sont perpétuellement rejetées.

Questions

Participant du même combat,
Rue du prolétaire rouge et *Le
tabouret de Piotr* sont, on le voit
deux livres bien différents: l'un
était un témoignage, l'autre se
présente surtout comme l'ouver-
ture de « pistes » pour l'analyse,
et doit être pris en tant que tel.

De fait, Kéhayan soulève plus
de questions qu'il n'en résout, ce
qui est tout à fait logique. Il
faudrait ainsi s'interroger sur le
rapport qui existe entre le «philo-
soviétisme» dont il est question
et les conditions spécifiquement
nationales dans lesquelles se
meut le PCF; nier le second
aspect serait conclure à une
inféodation politique complète
du PCF envers Moscou, ce qui
est sans aucun doute pas si
simple. Ce n'est pas quand il
prétend que «la gauche a échoué
en 1978 sous le coup de la main
de Moscou» que Kéhayan est le
plus convaincant. De la même
manière, la crise apparue depuis
1978 ne paraît pas être de même
nature que les phénomènes
«d'auto-régulation» précédents,
et en ce sens elle interpelle la
thèse du «philosoviétisme» en
tant qu'élément unique d'explica-
tion du PCF. D'autres questions
surgissent encore du livre de
Kéhayan. Ainsi, dans l'indiscuta-
ble «pression» que fait peser
l'URSS sur l'ensemble des dé-
terminations politiques en Fran-
ce, qu'est-ce qui tient à la place
même de l'URSS dans le monde
d'aujourd'hui?

D'autres questions sans doute
valent d'être posées. Ce n'est pas
le moindre mérite du livre de
Kéhayan que de contribuer à
mûrir ces interrogations essen-
tielles. Un jour, le dissident
soviétique Piotr Eguïdès deman-
dait «qu'on me laisse seulement
prendre la parole du haut d'un
tabouret». Eguïdès n'a pas pu
parler. Kéhayan, lui, prend la
parole. Il a été exclu.

Nicolas DUVALLOIS

LE PCF ET L'IMMIGRATION : UN EXEMPLE, VENISSIEUX

De notre Correspondant

Dans notre précédente édition, nous avons évoqué la campagne des municipalités du PCF contre le trop grand nombre d'immigrés présent dans leur ville. Cette campagne « officialisée » par une déclaration du bureau politique ne se mène pas que dans la région parisienne. Notre correspondant nous indique ici comme se posent les problèmes dans la région lyonnaise, à Vénissieux.

Vénissieux est une ville de banlieue sud-est de Lyon, dont la population a doublé depuis une dizaine d'années, avec la construction d'une ZUP de 9 000 logements, les Minguettes. La commune dirigée par le PCF depuis plus de trente ans, compte plus de 30 % d'immigrés. Le PCF explique la présence nombreuse d'immigrés, par une volonté délibérée du pouvoir de créer des problèmes aux municipalités communistes. Pourtant, une commune voisine, Saint-Fons, tenue par le PS compte elle aussi une forte population immigrée.



DEPUIS plusieurs années, la municipalité de Vénissieux, s'oppose à l'installation de familles immigrées et réclame à juste titre la création d'HLM dans d'autres communes de l'agglomération lyonnaise. Mais cette création ne résoudrait pas tous les problèmes : les communes de l'Ouest lyonnais tenues par la droite, sont éloignées des zones industrielles.

Que signifierait pour ceux des usines de l'Est et du Sud lyonnais d'aller se loger de l'autre côté de Lyon, même s'il y avait des HLM ?

A Vénissieux, le PCF ne peut pas reprendre à son compte la déclaration de son bureau politique du 5 novembre lorsqu'elle dit que du fait des immigrés « la crise du logement s'aggrave et de nombreuses familles françaises se voient écartées des logements HLM ». A la ZUP, il y a 1 300 logements vides et personne ne songe à refuser les familles françaises ! Mais là encore, même si le PCF fait signer régulièrement des pétitions contre la hausse des loyers et des charges, cause principale des départs, il explique pour une bonne part ce phénomène, par la présence nombreuse d'immigrés, qui « feraient fuir les familles françaises ».

Quels problèmes

En fait, à la ZUP, il y a surtout des problèmes communs à tous les habitants : chômage, coût de la vie, manque d'équipements et d'entretien de la ZUP, etc. Il y a aussi une négation de la spécificité et des besoins des différentes immigrations : des maghrébins ont réclamé une salle des fêtes, un lieu de culte, des cours en langue arabe ; des espagnols ont demandé qu'on développe l'expression culturelle des immigrés. Or, au niveau de la ville, pas grand-chose n'est fait, ni pour satisfaire ces besoins, ni pour permettre une compréhension entre les différentes cultures. Dans le bulletin municipal, les immigrés n'ont pas leur place.

Les problèmes de cohabitation pouvant exister s'appuient le plus souvent sur une incompréhension réciproque et sur des idées fausses.

Si l'on constate que les quartiers de la ZUP les plus dégradés sont ceux où la proportion d'immigrés est la plus forte, pourquoi ne pas montrer que ce sont les quartiers où il y a le plus d'enfants, le moins d'aménagement, de jeux par exemple et le moins d'entretien. Faut-il revendiquer de meilleures conditions d'habitation, d'environnement et d'entretien ? Si l'on constate que les retards scolaires des enfants de la ZUP sont nombreux, faut-il en rendre responsables la présence d'enfants immigrés, ou lutter contre la politique de classe de la bourgeoisie en matière scolaire ? Pourquoi la municipalité ne met-elle jamais en avant les témoignages suivants



parus dans *L'écho des Minguettes*, journal du CIL CSCV. Celui d'une institutrice, enseignante depuis 1969 à la ZUP : « J'ai entendu dire : les immigrés font baisser le niveau scolaire de nos enfants. Or plusieurs instituteurs reconnaissent avoir l'expérience du contraire. Mais aussi le dire à voix haute, c'est être courageux car c'est aller à contre-courant d'une réputation bien ancrée. Et pourtant, des gens partis ailleurs ou venus récemment pourraient vous apporter des témoignages très positifs. Le chômage, l'insécurité engendrée par la maladie, la faiblesse des salaires, ... oui, cela nuit à la scolarisation, bien plus que le fait d'être algérien, sénégalais ou vietnamien ». « A l'école maternelle Henri Vallon où il y a une forte proportion d'enfants migrants, les institutrices en association avec des parents d'élèves, ont décidé de faire au mois de mars, une fête maghrébine. Pendant un mois environ, l'activité des enfants des quatre classes a été basée sur la culture arabe. Des mamans arabes sont venues participer à des activités, les enfants ont décoré les classes et la fête a eu lieu. Elle a eu beaucoup de succès auprès des enfants et de nombreux parents. Ainsi pour une fois, ce qui est arabe était mis en valeur... Et les résultats de cela direz-vous ? Un peu plus de compréhension et de connaissance mutuelle, une découverte des richesses profondes de cette population maghrébine que l'on accuse de tous les maux ».

Les « bons » Français d'abord

Il ne semble pas qu'à Vénissieux, le PCF fasse principalement la démarcation immigrés-Français. Il entretient une autre division : entre les couches « stables » de par leur statut spécial, culturel, sur lesquels il peut peser et asseoir son influence, et les couches « instables » du point de vue de l'emploi, de leur insertion dans la société, que la crise a très largement développé ces dernières années et sur lesquels

le PCF n'a pas de prise. Par exemple, à propos du logement, il demande une « répartition équitable » non seulement des immigrés mais aussi des travailleurs les plus pauvres, de la population dite « à problèmes », celle qui a le plus besoin d'aide sociale, qui a le plus de difficultés à prendre en charge l'éducation des enfants, etc. Dans sa campagne sur l'insécurité qui fait un amalgame entre toutes sortes de violences, depuis les enfants qui cassent des boîtes aux lettres jusqu'aux criminels et qui dramatise ainsi la situation, le PCF propose de séparer « le bon grain de l'ivraie », étant prêt pour cela à demander l'expulsion des familles comptant dans leurs rangs des délinquants récidivistes.

Pourquoi cette attitude ?

La municipalité doit affronter des difficultés bien réelles qu'il ne s'agit pas de nier. Mais sa politique depuis de nombreuses années n'a pas été une politique de mobilisation et de lutte avec la population mais une politique de gestionnaire. Cette politique a abouti à la couper de la masse des habitants. Les dernières élections municipales avaient d'ailleurs marqué un recul du PCF dans ses municipalités traditionnelles. Dans sa municipalité, il a donc besoin de se trouver des appuis. C'est ce qu'il tente de faire, en tenant depuis peu un discours nouveau d'appel à la lutte avec la population et de concertation avec les associations, c'est ce qu'il tente de faire également en développant des thèmes sur l'insécurité, l'immigration susceptibles de lui rallier la part de la population la moins sensible aux transformations développées par la crise et peu consciente politiquement.

Le PCF situe toujours, en dernière analyse, les responsabilités sur le capitalisme et le pouvoir giscardien. Mais sa politique gestionnaire n'a pas permis de transformer le rapport de la masse des habitants à ce pouvoir.